

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES SUR SA GESTION PENDANT L'ANNEE 2011

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux articles 4 et 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes et 116 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2011.

Ce rapport comprend les chapitres suivants :

Municipalité et Conseil communal	pages	2	à	12
Administration générale	pages	13	à	23
Finances	pages	24	à	30
Domaines	pages	31	à	40
Bâtiments	pages	41	à	50
Urbanisme	pages	51	à	55
Travaux	pages	56	à	63
Ecoles	pages	64	à	73
Cultes	page	74		
Police et Contrôle des habitants	pages	75	à	80
Feu	pages	81	à	82
Protection civile	page	83		
Sécurité sociale	pages	84	à	87
Conclusions	page	88		

MUNICIPALITE ET CONSEIL COMMUNAL

MUNICIPALITE

Présidence : M. Yvan Tardy, Syndic (jusqu'au 30 juin 2011)
M. Maurice Mischler, Syndic (dès le 1^{er} juillet 2011)

Vice-Présidence : M. René Vuilleumier (jusqu'au 30 juin 2011)
M. Pierre Jolliet (dès le 1^{er} juillet 2011)

Répartition des dicastères dès le 1^{er} juillet 2011:

Administration générale, finances, activités culturelles, informatique, cultes, communication M. Maurice Mischler, Syndic
Suppléant :
M. Bernard Krattinger

Accueil de l'enfance, écoles, jeunesse, sécurité sociale, santé, familles, centre de vie infantine, bâtiments scolaires M. Pierre Jolliet
Suppléant :
M. Alain Monod

Police, service du feu, protection civile, sports, terrains de sports, piscine, salles de gymnastique M. Alain Monod
Suppléant :
M. Maurice Mischler

Travaux, assainissement (collecteurs & déchets), voirie, routes, bâtiments voirie, parcs et promenades, éclairage public, cimetière M. Jean-Marc Baatard
Suppléant :
M. Pierre Jolliet

Aménagement du territoire, urbanisme, logements, constructions, autres bâtiments (dont refuges), forêts, faune et flore, cours d'eau, vigne M. Bernard Krattinger
Suppléant :
M. Jean-Marc Baatard

La Municipalité a tenu 45 séances ordinaires. Indépendamment de cette activité collégiale, ses membres ont consacré une partie importante de leur temps à la conduite des affaires de leur dicastère. De plus, ils ont été appelés à représenter la commune au sein de nombreux organismes, commissions, comités et associations, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune.

DELEGATIONS PERMANENTES DE LA MUNICIPALITE (dès le 1^{er} juillet 2011)

Monsieur Maurice Mischler, syndic, représente la Municipalité :

- au secteur Est de Lausanne Région
- à la société des Transports publics de la région lausannoise
- à la commission d'impôt
- au comité cantonal des Pôles de développement économique
- à l'Association Biopôle
- à la commission d'estimation fiscale des immeubles (mandat délégué au technicien communal)
- à la commission d'animation
- au conseil de Fondation de Beaulieu

Monsieur Pierre Jolliet, municipal, représente la Municipalité :

- au conseil d'établissement d'Epalinges
- au comité directeur de la région RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'association pour l'accueil de l'enfance d'Epalinges
- à l'APROMAD (association pour la promotion et le maintien des soins à domicile)
- au groupe de travail "Formation emploi jeunes" de Lausanne Région
- à la Coopérative du logement à but social, Epalinges
- au Conseil d'administration de la Fondation du Relais (EMS La Girarde)

Monsieur Alain Monod, municipal, représente la Municipalité :

- à la conférence des directeurs des polices municipales vaudoises
- au groupe de coordination du métro m2
- à l'Association intercommunale des Taxis de la région lausannoise
- à la commission communale de police
- à la commission de défense contre l'incendie et de secours
- à la commission « Activités sportives » du secteur Est de Lausanne Région
- au comité directeur Lausanne-District de la protection civile (*changement d'organisation en cours, anciennement "CODIR"*)

Monsieur Jean-Marc Baatard, municipal, représente la Municipalité :

- à la commission intercommunale de la STEP, Vidy
- au conseil d'administration de Desa Epalinges SA (déchetterie)
- au conseil d'administration de GEDREL (Société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise)
- à CRIDEC (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux)
- à la commission « Déchets » du secteur Est de Lausanne Région
- à la commission intercommunale des Services Industriels

Monsieur Bernard Krattinger, municipal, représente la Municipalité :

- à la commission d'urbanisme
- à la plate-forme "Territoire et équipements" de Lausanne Région
- au Triage forestier Mèbre-Talent
- au groupe "Transports" de Lausanne Région
- au groupe de suivi de la requalification de la RC 601
- à l'organe de gestion du pôle Vennes
- au conseil intercommunal de l'Association RAS Est lausannois-Oron-Lavaux
- à l'Association "Jorat une terre à vivre au quotidien" dès sa constitution le 9 mai 2012

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2011)

Présidente	:	Mme Mercédès Assal
1^{er} Vice-Président	:	M. Mazyar Yosefi
2^{ème} Vice-Président	:	M. Michel Perret
Scrutateurs	:	Mme Sophie Lab M. Philippe Koch
Scrutateurs suppléants	:	M. Gérard Demierre Mme Valérie Crot
Secrétaire	:	Mme Fabienne Gheza
Secrétaire suppléante	:	Mme Françoise Aubert

COMMISSION DE GESTION

Président	:	M. Ernest Corbaz
Membres	:	M. Patrick Assal Mme Catherine Burki M. Erich Dürst M. Yann Glayre M. Jean-Pierre Michaud M. André Overney M. Michel Peter-Contesse

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de huit séances :

22 février

- Demande de crédit pour la construction d'un centre de vie infantine, extension et réfection du collège de la Croix-Blanche
- Demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif et la réfection de la chaussée avec réalisation d'un trottoir au chemin du Petit-Vennes, 2^{ème} étape
- Demande de crédit pour la construction d'un collecteur séparatif aux chemins du Bois-Murat et du Vaugueny
- Demande de crédit pour l'acquisition d'un nouveau tracteur, d'une remorque et d'une grue pour le Service communal des forêts
- Demande de crédit pour l'acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse pour le Service communal des travaux
- Réponse au postulat déposé par M. Erich Dürst demandant d'étudier des possibilités de doter le Conseil communal d'instruments de travail moderne permettant de simplifier les travaux administratifs et la communication
- Réponse au postulat déposé par M. Michel Perret demandant l'adhésion de la commune d'Epalinges à l'action Solidarité'eau suisse
- Réponse au postulat déposé par M. Erich Dürst concernant l'affiliation des Conseillers municipaux à une caisse de pensions (2^{ème} pilier)

22 mars

- Modification du règlement du Conseil communal

12 avril

- Demande de crédit pour le changement du logiciel de gestion communale et des serveurs (système informatique)
- Demande de nouvelle affectation des crédits précédemment accordés pour le réaménagement du préau Sud et du complexe scolaire de Bois-Murat
- Demande de crédit pour la réfection de la toiture avec isolation thermique et bardeau Préfa, au chalet l'Espérance, à Leysin
- Demande de crédit complémentaire pour la mise en séparatif du quartier de Vennes sur le territoire lausannois, participation de la commune d'Epalinges
- Réponse à l'interpellation déposée par plusieurs membres du Législatif à propos de la gestion de la déchetterie d'Epalinges, ainsi que de la collecte des déchets sur le territoire communal
- Réponse à l'interpellation déposé par Mme Mary Pittet, concernant l'état de santé de l'église des Croisettes

28 juin

- Réponse à la motion déposée par M. Gérard Demierre concernant l'instauration d'une politique d'acquisition de biens fonciers sur le territoire communal
- Demande de crédit pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin du Bois-de-Ban
- Demande de crédit pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche
- Addenda au Plan général d'affectation, "Zone de construction d'utilité publique"- quartier de Bois-Murat
- Approbation du plan de quartier "Les Bosquets du Giziaux"
- Comptes et rapport de gestion 2010
- Réponse à l'interpellation déposée par M. Bernard Krattinger "Quelle police à Epalinges dès 2012 ?"
- Réponse au vœu déposé par la commission ad hoc demandant d'étudier la possibilité d'équiper d'un filtre à particules la nouvelle faucheuse débroussailleuse du Service communal des travaux ainsi que le nouveau tracteur du Service communal des forêts

6 septembre

- Election de commissions et désignation de membres/délégués d'associations
- Traitements des membres de la Municipalité ainsi que des indemnités des membres du Conseil communal et de sa secrétaire, législature 2011-2016
- Délégations de compétence accordées à la Municipalité pour la législature 2011-2016

27 septembre

- Commission consultative des naturalisations de la Municipalité, dépôt des candidatures
- Arrêté communal d'imposition pour l'année 2012
- Participation de la commune d'Epalinges à la constitution de la région de Protection civile du district de Lausanne

15 novembre

- Budget 2012
- Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2011 – 2016
- Approbation de l'avenant au règlement de police du 21 mars 1969 (ajout d'un article)
- Réponse à la motion de M. Ernest Corbaz concernant l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite

13 décembre

- Demande de crédit pour la création d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la rte du Grand-Chemin et le transfert au domaine public communal de la place de rebroussement et de sa voie d'accès
- Demande de crédit pour la restauration du temple des Croisettes
- Approbation de la création de l'association "Jorat, une terre à vivre au quotidien" et adhésion de la commune d'Epalinges à ladite association
- Approbation du développement d'un programme de politique en faveur de l'énergie et du climat pour la période 2011-2016 et démarches en vue de l'obtention du label "Cité de l'énergie".

En 2011, la Municipalité a rencontré, à une occasion (le lundi 12 septembre), la Présidente du Conseil communal ainsi que les présidents des groupes et des partis représentés au sein du Conseil communal.

ELECTIONS ET VOTATIONS

Dates	Objets	Electeurs inscrits	Votants	Participation
13 février	Votation fédérale : Initiative populaire du 23 février 2009 "Pour la protection face à la violence des armes"	5'038	2'752	54.62 %
13 mars	Elections communales Municipalité, 1^{er} tour	5'803	2'219	38.24 %
	Conseil communal	5'803	2'141	36.89 %
3 avril	Elections communales Municipalité, 2^{ème} tour	5'769	2'025	35.10 %
15 mai	Votations cantonales Stockage des déchets nucléaires	5'033	2'059	40.91 %
	Initiative pour le droit à un salaire minimum	5'033	1'990	39.54 %
	Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour les familles et prestations cantonales de la rente-pont	5'033	2'061	40.95 %
4 septembre	Votations cantonales Vivre et voter ici	5'110	2'410	47.16 %
	Election du Conseil communal à la proportionnelle	5'110	2'425	47.46 %
	Ecole 2010 : Sauver l'école et nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)	5'110	2'425	47.46 %
23 octobre	Elections fédérales Conseil des Etats, 1^{er} tour	5'069	2'403	47.41 %
	Conseil national	5'069	2'440	48.14 %
13 novembre	Elections fédérales Conseil des Etats, 2^{ème} tour	5'063	2'303	45.49 %
27 novembre	Elections cantonales Conseil d'Etat, élect. compl., 1^{er} tour	5'065	1'758	34.71 %
18 décembre	Elections cantonales Conseil d'Etat, élect. compl., 2^{ème} tour	5'069	1'729	34.11 %

RELATIONS INTERCOMMUNALES

a) Lausanne Région

Le Bureau de coordination, suite au changement de législature, a reconstitué toutes ses commissions, en août. Il a, de plus, suivi attentivement les travaux des groupes et commissions thématiques de Lausanne Région. Au niveau du personnel de Lausanne Région, des départs importants ont eu lieu en seconde partie d'année : une collaboratrice qui, après huit ans de bons et loyaux services, a saisi une opportunité professionnelle et la responsable, Mme Ariane Rochat qui, après onze ans d'activité, a choisi un changement de vie radical, en partant à l'autre bout du monde, avec mari et enfant. Son remplacement a été assuré par l'engagement, dès le 1^{er} février 2012, de Mme Irina Sakharova, en qualité de déléguée économique.

Le Bureau de coordination a organisé les deux Assemblées générales ordinaires de Lausanne Région. La première, tenue au printemps, s'est déroulée le 5 mai, au CIGM. A cette occasion, les participants ont pu adopter les comptes 2010 et ont été informés de l'évaluation de la prestation DUO 15-18, puis ont suivi une présentation du CIGM, donnée par son directeur. Au cours de l'assemblée d'automne, à Prilly, le 21 septembre, les communes membres ont approuvé le budget 2012, accepté les demandes d'adhésion des nouvelles communes de Jorat-Menthue et Servion et adopté la proposition de la commission Formation et Emploi des Jeunes, d'initier des cours d'appuis scolaires aux apprentis. Elles ont, en outre, réélu M. Gustave Muheim, à la Présidence.

D'autre part, le Bureau de coordination a attribué à la Fondation des Amis de l'Opéra, un montant de CHF 50'000.--.

Travaux des différentes commissions

La commission "Dépendances et Prévention", était présidée jusqu'au 30 juin 2011, par Madame Raymonde Gyger, municipale à Bottens, puis dès le 1^{er} juillet 2011, par Mme Pascale Manzini, municipale à Ecublens :

- A la suite de l'étude "Femmes en marges, un genre à part", dont la "Journée de réflexion" s'est tenue le 11 novembre 2010, à Romanel, le groupe de travail a intégré les discussions tenues à cette occasion, dans différents ateliers et a publié une importante étude, accompagnée d'un résumé des recommandations à mettre en œuvre. Cette étude, qui fait référence en la matière, a été présentée à de nombreuses reprises, en Suisse et à l'étranger.
- Le projet traduction de newsletters aux parents de Info Addictions Suisse n'a pas pu être réalisé comme prévu. De ce fait, la commission a mandaté une journaliste pour résumer les huit newsletters, puis l'Espace Mozaïk a réglé les détails de la traduction. Les interprètes communautaires d'Appartenances seront ensuite appelés à revoir les traductions.

- Lors des rencontres "Etat des lieux du social" il a été mis en évidence le besoin de pouvoir disposer de statistiques sociales et de renseignements concrets à transmettre aux citoyens intéressés en matière de prévention. C'est ainsi que Rel'ier a créé deux sites internet regroupant d'une part toutes les statistiques sociales et d'autre part, des portails d'entrée en matière d'addiction pour les citoyens. La mise en ligne interviendra en 2012.
- Le site www.estimedesoi.ch, hébergé par le site des adolescents romands www.ciao.ch, remporte toujours un très grand succès auprès des professionnels et des jeunes. Les intervenants tessinois ont requis l'autorisation de pouvoir le traduire pour les adolescents de leur canton. En 2011, plus de 97'000 visites ont été répertoriées.
- Durant l'année 2011, neuf demandes ont été adressées au Fonds de prévention. Citons, parmi d'autres, la participation à la "Semaine de la Citoyenneté", organisée par J-Ouest; la participation à des "activités estivales et sportives" pour les jeunes, menées par le TSP de Prilly; la participation au Diner Quizz organisé par la préfecture du district de l'Ouest, etc.

La commission "Formation et Emploi des Jeunes", était sous la co-présidence de Mesdames Michèle Gay Vallotton, municipale à Cheseaux, et Lauréanne Salamin Michel, municipale à Bussigny, jusqu'à fin juin 2011, pour cette dernière, remplacée dès le 1^{er} juillet 2011 par Mme Germaine Muller, vice-présidente, municipale à Bussigny :

- Concernant le DUO 15-18.(destiné à l'accompagnement bénévole individuel de jeunes âgés de 15 à 18 ans, afin de les amener à rétablir ou à maintenir leur lien social), trois ans après son démarrage, ce projet-pilote a été évalué au printemps 2011. Il en est ressorti qu'une année supplémentaire était nécessaire pour évaluer un nombre plus important de DUOS. Le contrat avec Caritas a donc été reconduit jusqu'au 31 décembre 2012.
- L'accompagnement et la création de Adosjob.ch ont été assurés. Il s'agit d'un nouvel organisme créé par les étudiants proposant que toutes les offres de "petits boulots" pour les jeunes soient mises sur leur site, afin qu'ils engagent, rémunèrent et paient les charges sociales des jeunes, après avoir eu un entretien avec eux. Pour le moment, ce projet peine à démarrer.
- Le projet-pilote "Lift", qui propose aux élèves de 7^{ème}, identifiés par les professeurs, d'entrer dans une entreprise de la région à raison de 2 heures hebdomadaires, a été élaboré; il doit débuter en janvier 2012 dans trois établissements secondaires lausannois et un établissement de l'Ouest lausannois.
- Le site www.kiftontaf.ch, régulièrement mis à jour, continue à être une référence pour les jeunes en recherche de solutions, puisqu'il totalise plus de 50'000 visites annuellement. Il subira une restructuration complète – graphisme et arborescence – en 2012.

La commission "Pyjama", est présidée par Monsieur Michel Odier, municipal au Mont-sur-Lausanne.

Depuis 2004, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination de la communication, mais aussi à répondre aux questions de ses utilisateurs, via le site www.service-pyjama.ch.

Le service Pyjama assure aujourd'hui la desserte de 80 communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances. En 2011, il a accusé une légère baisse de fréquentation.

La commission "Activités sportives", présidée par Monsieur Marc Vuilleumier, municipal à Lausanne :

- La deuxième édition de la "Journée sportive régionale" a été organisée, au vu du succès rencontré en 2009. Rebaptisé "Dimanche sportif", l'événement fixé au 2 octobre 2011 regroupait quatre pôles dans les communes de Lausanne, Pully, Cugy, Chavannes et St-Sulpice, selon les thèmes : sports de balles, arts martiaux, sports nature et sports aquatiques. Cette manifestation a remporté un grand succès en accueillant plus de 5'000 visiteurs, soit environ 1'500 participants de plus que la première édition.
- Le site régional www.guidesportif.ch a été mis à jour. Il recense près de 600 clubs sportifs, écoles de danse et fitness. En 2011, 88'000 visiteurs l'ont consulté, soit 10 % de plus qu'en 2010. Une refonte complète de son arborescence et de son graphisme est prévue en 2012.
- Le travail du Centre Intercommunal de Glace de Malley - CIGM – a été suivi par son représentant au sein du Comité directeur du CIGM. Elle constate que les communes de Lausanne Région participeront, pour plus de CHF 415'000.--, au déficit d'exploitation 2010-2011.

La commission "Déchets", présidée par Monsieur Jean Daniel Luthi, municipal à Bussigny :

Dans l'attente de la détermination du TF quant au recours d'un citoyen de la commune de Romanel, la commission ne s'était pas réunie en 2010. Reconstituée en 2011, elle a débuté ses gros travaux en automne, par l'établissement d'un concept régional, voire cantonal, de taxe au sac "Un sac, une couleur, un prix" qui a reçu l'approbation formelle des périmètres Valorsa, Gedrel et de l'usine Tridel. Elle espère que son concept puisse être adopté par une large majorité des communes du canton.

Le département "Agglomération" : l'année 2011 a été marquée par les travaux de révision du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges "PALM 2012", en vue du dépôt du dossier auprès de la Confédération, en juin 2012. L'étude poursuit les objectifs suivants :

- confirmer et mettre à jour les objectifs et la stratégie fixés en 2007;
- intégrer les avancements (études et réalisations) de l'agglomération depuis 2007;
- proposer à la Confédération une nouvelle liste de mesures A et B pour un cofinancement relatif à la période 2015-2018.

Les études suivantes ont été finalisées en 2011 et les résultats ont été intégrés au PALM 2012 :

- "Installations Commerciales à Fortes Fréquentations (ICFF)";
- "Mobilité douce" recensement des places vélos (Monitoring);
- "Parc, nature et paysage".

La consultation publique de la révision du PALM 2012 sera soumise aux communes, au printemps 2012. Une séance d'information auprès des conseillers communaux de toutes les communes du PALM est fixée au 21 février 2012.

La commission "Transports", présidée par Mme Claudine Wyssa, municipale à Bussigny, a notamment :

- livré les résultats des comptages périodiques de trafic pour transports individuels (TI) et transports collectifs (TC) effectués dans le courant de l'année 2010. Les données récoltées constituent une source d'informations importante pour les communes, le canton et les entreprises de transports publics.
- finalisé la création du site www.lausanneparkingsrelais.ch qui remplace l'édition papier "Guide P + R Parkings Relais". Le lancement du site a été relayé à l'occasion d'une conférence de presse organisée en juin 2011.

Le Département "Promotion économique" se charge notamment des aides directes d'appui à la création et au développement des entreprises. Son intervention porte notamment sur : l'analyse des projets; l'appui à l'élaboration du plan d'affaires; la mise en contact avec les organismes publics et privés compétents, mais également avec un réseau de partenaires régionaux; la facilitation des démarches administratives; les aides à la recherche de terrains et de locaux; les conseils en matière de fiscalité; la recherche de financement; l'appui à l'élaboration des dossiers de demandes de permis de travail. En 2011, 72 entreprises (en création ou en développement) y ont eu recours. 59 entretiens en "tête à tête" avec des porteurs de projets ont eu lieu au bureau du département.

Lausanne Région préavise des demandes de subventions provenant des schémas directeurs ou des communes, selon la LADE (Loi sur l'appui au développement économique). En 2011, sur un total de 27 préavis, 8 ont été rédigés pour un soutien financier concernant des projets de développement territorial, total obtenu des prêts et aides à fonds perdu CHF 160'920.--. Cette activité est partagée avec le département de la promotion économique.

Les actions de valorisation du tissu économique régional concernent : Les Trophées Perl - Les Ateliers de la ville de Renens, filière du design industriel et arts apparentés – Pacte, des paroles aux actes – MIPIM : Marché International des Professionnels de l'Immobilier – SDNL : schéma directeur du Nord lausannois, entre autres.

Les travaux menés par Lausanne Région ont été rendu possibles grâce aux 82 représentants politiques des secteurs et des techniciens sollicités (selon les sujets traités), qui se sont réunis à l'occasion de 98 séances. L'année 2011 a été marquée par la poursuite, la consolidation et le lancement des nouveaux projets, malgré le changement de législature et la constitution des commissions avec les nouveaux Conseillers municipaux. Lausanne Région s'attache à mettre en réseau et à communiquer les informations entre différents partenaires. Sur plusieurs thématiques, elle est considérée comme un acteur incontournable auprès des instances publiques, privées et institutionnelles.

b) Union des communes vaudoises

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour bien lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

Ses objectifs sont :

- Promouvoir les intérêts communs et particuliers et sauvegarder les compétences des communes vaudoises;
- Assurer la formation;
- Favoriser la coordination des études, la collaboration entre les communes membres;
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les problèmes et projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et ses départements;
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

A ce jour, 290 communes sont membres de l'UCV, sur les 326 que compte le canton, soit 92.84 % de la population. L'organisation est dirigée par un Comité de 11 personnes, à savoir, actuellement, les syndics des communes de Bassins, Baulmes, Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Lausanne, Montreux, Morges, Ormont-Dessous, Payerne, Romanel-sur-Lausanne et Thierrens. Elle est présidée par la Madame la Syndique de la commune de Bussigny-près-Lausanne, Claudine Wyssa.

Un *Conseil* de 50 membres (5 par district), un *Groupe des Villes* regroupant les communes de plus de 7'000 habitants et chefs-lieux des district (20 au début 2012), ainsi qu'un *Groupe des Bourgs et villages* rassemblant les communes de moins de 7'000 habitants (14 délégués représentant 270 communes début 2012), composent l'organisation de l'UCV.

L'année 2011 s'est distinguée par le changement de législature communale dont est issue la composition des organes de l'UCV. Ces changements se sont par conséquent répercutés au niveau du comité de l'UCV, dirigé jusqu'au 10 novembre 2011 par M. Yvan Tardy et depuis le 11 novembre 2011 par Mme Claudine Wyssa.

Durant la période du 1^{er} avril au 10 novembre 2011, l'ancien comité a assuré le suivi des dossiers suivants : l'organisation policière - l'accueil parascolaire, en fonction de la mise en œuvre de la LAJE - les infrastructures routières, en appui des réflexions concernant le futur réseau routier vaudois demandées par le Groupe Bourgs et Villages – les agglomérations, en appui de la requête du groupe des Villes quant à la rééligibilité (deux fois) des membres du groupe.

Durant la période du 11 novembre 2011 au 31 mars 2012, le nouveau Comité a repris les dossiers en cours, auxquels le dossier "POCAMA" a été ajouté, afin d'étudier une procédure d'allègement.

L'association a répondu à 14 consultations dont les principales concernaient les lois cantonales sur les communes et la loi sur l'aménagement du territoire.

Pour plus d'informations, le site de l'UCV est consultable sous : www.ucv.ch.

ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL COMMUNAL

Au 31 décembre 2011, la situation était la suivante :

Greffes municipales	:	3	employés à plein temps	
		1	employée à temps partiel (57,84 %)	
		1	apprentie	
			ETP (équivalence temps plein) :	3.5784, sans apprentie
Bureau technique	:	2	employés à plein temps	
		1	employée à temps partiel (60 %)	
			ETP :	2.6000
Bourse	:	3	employés à plein temps	
			ETP :	3.0000
Police	:	6	employés à plein temps	
			ETP :	6.0000, sans les patrouilleurs scolaires
Contrôle des habitants	:	2	employées à plein temps	
		1	employée à temps partiel (40 %)	
			ETP :	2.4000
Voirie	:	14	employés à plein temps	
		1	stagiaire	
		2	apprentis	
			ETP :	14.0000, sans apprenti
Parcs et promenades	:	1	employé à plein temps	
		1	employé à temps partiel (60 %)	
		1	apprentie	
			ETP :	1.6000, sans apprentie
Cimetières	:	1	employé à plein temps	
			ETP :	1.0000
Conciergerie	:	7	employés à plein temps	
		11	employés à temps partiel (taux variables)	
		1	apprenti	
			ETP :	12,6115, sans auxiliaire, sans apprenti
Forêts	:	2	employé à plein temps	
		1	employé à temps partiel (90 %)	
			ETP :	2.9000
Ecoles	:	1	employé à plein temps (chauffeur)	
(sans le directeur, les enseignants, les secrétaires et le personnel PPLS)		1	employé de maison (Leysin, 90 %)	
			ETP :	1.9000
Enfance, réseau communal "Mamans de jour"	:		1 employée à mi-temps	
			ETP :	0.5000
Bibliothèque	:	3	employées à temps partiel (85 %, 50 %, 21,54 %)	
			ETP :	1.654
Archives	:	1	employé à temps partiel (90 h./an)	
Animation des jeunes, réfectoire scolaire	:	5	employés à temps partiel (50 %, 50 %, 30 %, 33.18 % et 25 %)	
			ETP :	1.8818
Total des employés communaux	:	69	Total des ETP	: 55.6257
Total des apprentis	:	5	Total stagiaire	: 1
			Total employé à l'heure :	1

Mutations enregistrées en cours d'année :

Arrivées	01.01.	Christian Binggeli	Forêts
	01.01.	Raphaël Martinez	Parcs et promenades
	01.01.	Laure Rivera	CAJE
	10.01.	Paloma Chapuis	Conciergerie
	01.02.	Massimo Della Vecchia	Voirie
	07.03	Sitara Chamot	CAJE
	22.08.	Julien Frête	Voirie (apprenti)
	01.11.	Josiane Chablais	Réfectoire scolaire
Départs	30.04.	Jean Grin	Réfectoire scolaire
	30.04.	Eric Buttet	Forêts
	31.07.	Olivier Desbaillet	Police
	31.10.	Patric Moret	Police
	31.12.	Maria Bernardino Trinta	Conciergerie

Les salaires des membres du personnel communal ont été augmentés de 0,5 % à partir du 1^{er} juillet 2011, sachant que l'indice des prix à la consommation depuis la dernière adaptation a progressé de 0.478 % (variation entre mai 2008 et mai 2011). En fin d'année, une augmentation statutaire a, en principe, été accordée aux collaborateurs communaux.

Trois hommes du Corps de police municipale ont suivi chacun un cours de formation continue : 1. Communiquer : écouter et se faire entendre; 2. Maîtriser sa fonction et son temps; 3. Argumenter en finesse face à la contestation d'usagers.

Les fonctionnaires suivants ont reçu une prime de fidélité : M. Eric Buttet (forêts), Mme Christine Joye (bourse communale) et M. Christian Mezenen (conciergerie) pour 25 ans de service et M. Jean-Luc Favre (conciergerie) pour 15 ans de service. Les employés suivants ont été félicités pour leurs 10 ans de service : Mme Maria Bernardino Trinta Lopes (conciergerie) et M. Marc Giacomini (conciergerie).

La commune d'Epalinges forme actuellement cinq apprentis (une dans les bureaux, une au service des parcs et promenades, un à l'atelier d'entretien et de réparation des véhicules, un à la voirie et un au complexe scolaire de Bois-Murat).

L'apprentie en formation dans les services de l'administration communale, effectue actuellement sa 2^{ème} année; elle a débuté son apprentissage le 23 août 2010 au Greffe municipal. Dès juillet 2011, elle poursuit sa formation au Contrôle des habitants jusqu'à fin février 2012, puis à la Bourse communale, du mois de mars à fin juillet 2012.

L'apprentie des parcs et promenades qui suit une formation d'horticultrice, en option paysagisme, effectue actuellement sa troisième année.

L'apprenti mécanicien du Service des travaux effectue sa deuxième année de formation.

L'apprenti agent d'exploitation, suivi par les responsables du Service des travaux, est en première année de formation.

L'apprenti agent d'exploitation, suivi par le concierge du complexe scolaire de Bois-Murat, effectue actuellement sa troisième et dernière année de formation.

ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION

La Municipalité a mis sur pied ou contribué à l'organisation des manifestations suivantes :

27 janvier	Concert de musique de chambre : Claudine Robert au piano et Marc Liardon au violon
9 juin	Conférence avec diapos de Eric Cloux "Découvertes africaines"
1 ^{er} août	Célébration de la Fête nationale
10 novembre	Spectacle théâtral des Tréteaux de Cossonay "Les Belles Sœurs", pièce écrite par Michel Tremblay, mise en scène par Bernard Formica
11 novembre	Nuit suisse du conte : "D'autres mondes"

Les Aînés de la commune (toutes les personnes en âge AVS) ont été conviés à une sortie sur le Léman, le mardi 28 juin. Les 330 participants ont embarqué à bord du bateau "Lausanne" pour un tour d'un peu plus de trois heures.

La Municipalité a décidé de poursuivre la mise sur pied des après-midi musicaux et dansants à l'intention des Aînés, à raison de cinq animations par année, au vu du succès rencontré et du désir exprimé par les participants.

Durant les vacances d'été, 151 enfants ont participé au "Passeport vacances" 2011 (118 pour la version traditionnelle, 33 pour la version farniente).

Du 10 au 16 juillet 2011 Lausanne a accueilli la 14^{ème} World Gymnaestrada. 22'000 participants de plus de 50 nations se sont produits en démonstrations. Les sites de la Pontaise, de Beaulieu et le centre sportif de Malley ont accueilli cette manifestation. Des productions ont été organisées en ville de Lausanne, en journée, et un village de fête s'est tenu, à Bellerive, pour plus de 600 heures de démonstrations et de spectacles. 20 000 gymnastes ont été logés en écoles, ce qui a nécessité la présence de 4000 volontaires par jour. A Epalinges, 500 gymnastes Tchèques ont été accueillis et logés à Bois-Murat. La Municipalité a, d'autre part, mis sur pied, le 12 juillet, une soirée d'échanges culturels à la salle des spectacles, suivie d'un apéro substantiel dont le vin blanc communal a été particulièrement apprécié par tous les gymnastes.

La Semaine de la mobilité 2011 s'étendant du 16 au 22 septembre, organisée dans toute l'Europe, a une nouvelle fois été fêtée sur notre commune. La population palinzarde a été invitée à participer à des initiations au nordic walking organisées à deux reprises, les jeudi 15 et mardi 20 septembre; à une conférence le mardi 20 septembre donnée par le célèbre marathonien de l'impossible Serge Roetheli, sur son tour du monde "40'912 km de course à pied – 5 ans 5 continents"; à une promenade guidée en forêt avec des explications et commentaires donnés par M. Lionel Maumary, ornithologue, le dimanche 25 septembre, de 9h. à 12h. Lors de la journée de la Fête de la mobilité – le samedi 24 septembre – la place de la Croix-Blanche a accueilli la vente-échange de jouets organisée par l'Association des Parents d'Elèves et une démonstration de vélos électriques et de scooters électriques par respectivement le magasin Cycles Ricca et l'entreprise vonRoll Hydro S.A. Débutant au même endroit, un parcours contes, animé par M. René Leresche, a également été proposé.

Le journal officiel de la commune d'Epalinges, "Le Palinzard", a été publié, comme à l'accoutumée, à quatre reprises (du n° 168 de mars 2011 au n° 171 de décembre 2011). L'augmentation du nombre d'informations à publier dans cette revue a régulièrement pour conséquence l'édition de fascicules de huit voire de dix pages, alors qu'il y a quelques années un "6 pages" était usuel.

ACTIVITES « JEUNESSE »

La stabilité qu'a connue l'équipe d'animation en 2011 aura permis au Centre d'Animation des Jeunes d'Epalinges (ci-après "CAJE") d'inscrire sa démarche dans le temps et de renforcer son fonctionnement. Elle a également permis de développer une réflexion autour de l'accueil parascolaire pendant la pause de midi, au réfectoire scolaire du collège de Bois-Murat, qui a abouti à la mise en place d'animations libres pendant ces périodes.

Avec un taux d'activité de 130%, divisé entre trois animateurs (1 animateur responsable à 50%, et deux animateurs respectivement à 30% et 50%), l'équipe d'animation, renforcée par l'aide de moniteurs, aura assuré un accueil libre d'environ 23h par semaine, ainsi qu'au minimum une sortie par mois (à but culturel, sportif ou de loisir).

Le CAJE a maintenu ces horaires d'ouverture du mercredi au dimanche (encadrés par deux animateurs) ainsi qu'une ouverture journalière pendant les vacances scolaires et jours fériés (hormis les vacances de Noël et une pause estivale).

Le CAJE propose au quotidien un accueil libre ainsi que diverses activités, comme le partage de repas, de jeux, de soirées à thèmes, des moments d'échanges et de débat. L'équipe d'animation est également à disposition des jeunes pour les soutenir dans leurs divers projets que ce soit dans du soutien à la motivation (scolaire ou autre), à la recherche d'emploi ou dans la mise à disposition d'informations concernant le réseau social et éducatif. Elle met également en place des actions de prévention.

L'année 2011 aura été axée sur la prévention du tabagisme (divers activités et débats ont été mis en place).

Ces différentes activités ont permis aux animateurs du CAJE de renforcer un lien de qualité avec les jeunes de la commune et d'atteindre au mieux objectifs des missions qui lui sont attribuées (renforcer le lien social, l'ouverture au monde, l'art de vivre ensemble...). Plus de 100 jeunes se sont inscrits au CAJE pendant l'année 2011, et le taux de fréquentation est très satisfaisant (en moyenne, entre 18 et 25 jeunes fréquentent le CAJE chaque jour).

Les animations pendant la pause de midi, au Collège de Bois-Murat, ont été mises en place en réponse à la nouvelle loi sur l'accueil parascolaire du secondaire dans le canton de Vaud. Bien qu'elle ne connaisse pas encore d'application au plan cantonal, la volonté de la Municipalité a été de l'anticiper afin de répondre dès que possible à une demande des parents et des enfants. Ces animations sont encadrées par un moniteur rattaché au CAJE, et fonctionnent de manière libre (les enfants ont le choix d'y participer ou non et ils restent sous la responsabilité de leurs parents). L'expérience a démontré que cette démarche répondait à une réelle demande. Ces animations sont aujourd'hui «victimes» de leur succès et il devient difficile de les encadrer avec un seul animateur.

Pour plus d'informations, le site du CAJE est à disposition : www.caje.net
Ainsi que l'équipe d'animation via l'adresse mail : info@caje.net

SPORTS

C'est en date du mardi 14 avril 2009 que les opérations relatives à la mise en place des installations de chantier, en vue de la réalisation des travaux d'agrandissement du terrain synthétique multisports de la Croix-Blanche, ont débutés. Le permis de construire relatif à la création de la dévestiture forestière, nécessaire pour desservir le chantier, a été délivré le 21 avril 2009. La première phase des travaux (réalisation du caissonnage en bois), s'est achevée en juillet 2009. En juin 2010, c'est le remblai de la plateforme qui est arrivé à son terme.

Malheureusement, dans les jours qui ont suivi la fin des travaux de réalisation du remblai, un affaissement du terrain a été constaté, nécessitant la prise de mesures urgentes, notamment par le retrait d'une couche de plusieurs mètres située dans l'angle Sud-Ouest (soit à proximité immédiate du caissonnage), diminuant d'autant la charge sur ce dernier. Dans le même temps, le bureau d'ingénieurs en charge du dossier (CSD SA, à Lausanne) a déclaré le cas à son assurance RC, et un bureau d'expert (De Cérenville géotechnique SA, à Ecublens) a été mandaté, d'entente entre les parties concernées, afin de déterminer les responsabilités.

Durant l'été 2010, plusieurs dizaines de tirants ont été installés afin de renforcer le caissonnage puis, une fois ce dernier mis en charge, les travaux de remblayage ont repris (octobre/novembre 2010).

Contre toute attente, et alors que la situation semblait être maîtrisée, des mouvements du caissonnage, certes faibles, ont à nouveau été constatés, nécessitant, une nouvelle fois, de soulager les lieux dans l'urgence par le retrait d'une couche de terre de quelques mètres.

Il fallut alors se faire une raison et admettre que cette phase des travaux ne serait pas terminée avant l'hiver 2010/2011, contrairement à ce qui avait été planifié, repoussant d'autant l'échéance du chantier et l'inauguration de cette nouvelle surface de jeu. Le Conseil communal a été avisé de la situation lors de sa séance de décembre 2010 (communication donnée par le Municipal Daniel Christen).

C'est en mai 2011 que le bureau CSD SA a fourni son rapport relatif aux problèmes d'instabilité du caissonnage. Réalisée sur la base de deux sondages carottés (effectués entre février et mars 2011), l'étude avait pour but de mieux préciser les conditions géotechniques du terrain en vue d'analyser la stabilité et de proposer des variantes d'assainissement envisageables.

Quant au rapport de l'expert en charge du dossier (définition des responsabilités), la Municipalité, malgré ses demandes répétées autant auprès du bureau CSD SA que de son assureur RC, n'a pas pu (en tous les cas pas au moment de la rédaction du présent rapport) en obtenir un exemplaire.

Lors de la séance du Conseil communal de février 2012, la Municipalité, par l'intermédiaire de son Syndic, M. Maurice Mischler, a informé les membres du Législatif qu'après un examen approfondi de l'ensemble du dossier avec le bureau d'ingénieur, l'Exécutif avait pris acte que les problèmes géologiques constatés en cours de chantier empêchent la poursuite de la construction du terrain synthétique, tel que prévu initialement. L'ensemble de ce projet devra donc être redimensionné. Parallèlement, la commune a mandaté un avocat pour faire valoir ses droits dans cette affaire.

Lors de sa séance du 15 juin 2009, et pour donner suite à une intervention formulée lors d'une séance du Conseil communal, la Municipalité a décidé d'étudier les possibilités d'agrandir le pavillon du Stade de la Croix-Blanche, abritant les vestiaires. Sachant que l'ouvrage existant est implanté dans la bande des 10 mètres à la lisière forestière (zone légalement inconstructible), il convenait d'une part d'obtenir l'aval (dérogation) de l'autorité cantonale, et d'autre part de s'assurer que le Règlement communal de la zone concernée permette la réalisation de ce projet. La Municipalité, ayant œuvré en priorité, courant 2011, dans le secteur concerné, à la réalisation du terrain multisports (inauguré le 22 juin 2011), ainsi qu'à la gestion du dossier lié à l'agrandissement du terrain synthétique, l'étude de cette affaire a été reportée.

Le 27 juin 2011, la Municipalité a mandaté l'entreprise TerraSport SA, à Cossonay, pour les travaux d'entretien et de régénération du terrain de football sis dans le complexe scolaire de Bois-Murat. Ce contrat porte sur une durée de 4 ans (2011-2012-2013-2014), la tonte du gazon ainsi que l'arrosage étant laissés aux soins de la commune. Coût annuel ; CHF 3'152.95 (TTC). Il est précisé ici que cette société est déjà sous contrat avec la commune concernant les terrains de football de la Croix-Blanche ainsi que du Bois de la Chapelle, et qu'elle donne entièrement satisfaction. Durant les périodes d'intervention, le terrain ne sera pas fermé au public (seules les chaussures à crampons seront interdites).

Les sociétés sportives de la commune ont bénéficié, comme chaque année, d'un subside de CHF 60.- par jeune, jusqu'à 20 ans, habitant la commune. Ce subside est également octroyé aux jeunes Palinzards inscrits dans un club hors commune, dans la mesure où un même club n'existe pas à Epalinges .

D'autre part, les sociétés palinzardes bénéficient gratuitement de toutes les structures nécessaires à la pratique de leur sport (salles de gymnastique dûment équipées et entretenues, à l'instar des surfaces de jeux en extérieur).

TRANSPORTS PUBLICS

La commune d'Epalinges est appelée à participer au déficit des lignes du trafic général ou régional et à celui des lignes d'agglomération ou urbaines.

Pour les lignes du trafic régional, la répartition du montant à la charge des communes est effectuée en proportion du chiffre de la population et du coefficient de desserte par jour ouvrable.

Notre contribution aux transports publics s'est élevée globalement à CHF 3'120'112.95, soit CHF 2'372'300.-- pour le trafic d'agglomération et CHF 747'812.95 pour les frais du trafic régional.

Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de soixante communes par les entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances.

Depuis la mise en service officielle du M2 ainsi que du nouveau R08, à fin 2009 l'accès à Epalinges depuis Lausanne se fait dès lors uniquement par le M2. Désormais, la commune est desservie par 2 lignes internes : ligne 45 (Bois-Murat - Chalet-à-Gobet) et 46 (Bois-Murat - Ballègue), à raison d'un bus toutes les vingt minutes, du lundi au vendredi, toutes les trente minutes le samedi et une fois par heure le dimanche ainsi que les jours fériés. Depuis le terminus des Croisettes, il est également possible d'utiliser la ligne 62 (Les Croisettes - Moudon) ou 64 (Les Croisettes - Moudon, via Vers-chez-les-Blanc). Pour des raisons d'optimisation des véhicules, les lignes des Croisettes sont interlignées, c'est à dire qu'un même véhicule peut circuler sur plusieurs lignes. Cet interlignage fonctionne, cependant en situation perturbée, il arrive que certaines courses de la 45/46 ne soient pas effectuées pour assurer les départs de la ligne 62 qui circule à une fréquence d'une heure.

Dès l'entrée en vigueur du nouveau tarif, le 11 décembre 2011, la ligne de CarPostal 435 (Thierrens-Chalet-à-Gobet) fait également halte au terminus du m2.

Le M2 fonctionne à la grande satisfaction des utilisateurs, toujours plus nombreux. Durant les vacances scolaires, l'horaire a été modifié et la cadence moyenne est de 6,5 minutes (au lieu de 5), afin de s'adapter à la baisse moyenne de 21 % de la fréquentation.

Le 12 décembre, le nouvel horaire est entré en vigueur, ainsi que le nouveau plan tarifaire Mobilis. L'introduction de l'abonnement "seniors", valable uniquement dès 9 h, a soulevé de nombreuses protestations. Les TL ont demandé à la Communauté Tarifaire Vaudoise de revoir cette modification; lors de son assemblée générale, la CTV a voté la non entrée en matière, au grand dam des retraités qui, s'ils veulent se déplacer tôt, doivent se munir d'un abonnement "normal" ou acheter un billet de transport. Cette situation sera modifiée à la fin de 2012, par la suppression de la restriction d'horaires d'utilisation pour les seniors.

Les habitants d'Epalinges ont pu bénéficier une nouvelle fois, pour le prix de CHF 35.- (pièce), de 4 cartes journalières qui permettent de voyager librement sur le réseau des CFF et de nombreux chemins de fer privés.

Suite à l'adoption du préavis communal relatif au transport gratuit pour les écoliers, en novembre 2009, la Bourse communale a délivré 486 attestations pour abonnements Mobilis à 100 % et 691 attestations accordant un rabais de 50 % sur le prix de l'abonnement.

INFORMATIQUE

Conformément au préavis n° 7/2011, présenté lors de la séance du Conseil communal du mardi 12 avril 2011, le logiciel de gestion communale et les serveurs ont été changés au mois de mai, pour une mise en production définitive au 1^{er} juillet 2011.

Le coût final de ce changement a été arrêté à CHF 212'774.90 (demande de crédit acceptée de CHF 215'000.00), ce montant comprenant l'ensemble du matériel décrit dans le préavis précité, les honoraires du fournisseur du nouveau logiciel de gestion (licences et installations), ainsi que cinq PC portables pour les municipaux, d'un coût de CHF 300.-- l'unité.

Ces derniers ont maintenant accès à une adresse e-mail « @epalinges.ch » et sont donc atteignables plus aisément.

Le nouveau programme de gestion communale donne entière satisfaction et a permis de réelles améliorations dans le traitement des données comptables et administratives.

Pour le surplus, le budget de fonctionnement a également permis de procéder au remplacement du firewall (pare-feu physique et logiciel), augmentant la sécurité du réseau et permettant l'installation d'un anti-virus moins gourmand en mémoire interne et en bande passante, pour la somme de CHF 1'925.65.

Dans le but d'augmenter la capacité de scannage des factures et pièces comptables (GED - gestion électronique des documents), un scanner supplémentaire a été installé à la bourse communale pour une dépense de CHF 1'118.90.

Pour terminer, une étude est en cours en vue de consolider le système de sauvegardes installé. En effet, la sauvegarde des données sur bandes fonctionne parfaitement, mais étant donné qu'elle est située au même endroit que les serveurs physiques, en cas d'incendie notamment, une reprise des données communales ne pourrait pas être effectuée de manière satisfaisante.

REGLEMENTS COMMUNAUX

L'approbation, en septembre 2010, par le Conseil communal, de la nouvelle convention intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy "CISTEP va nous permettre de procéder à la révision du Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées de la commune d'Epalinges.

Lors de sa séance du 15 novembre 2011, le Conseil a approuvé l'ajout d'un article 13 bis au Règlement de police, article relatif à l'interdiction d'utilisation d'engins bruyants le samedi avant 9 h. et après 17 h. Le règlement de police de 1969 doit aussi être soumis à modification. Une refonte complète interviendra une fois le dossier "Police" résolu.

Lors de sa séance du 6 juin 2011, la Municipalité a apporté quelques modifications au Règlement d'utilisation du parking de Bois-Murat (parking des enseignants).

Le début de la nouvelle législature, a vu entrer en vigueur le nouveau Règlement du Conseil communal (1^{er} juillet 2011).

Le Plan communal de classement des arbres, datant de 1973, est en cours de révision.

Un Règlement de fonctionnement de la Municipalité a été adopté; il est actuellement en phase de test. Il sera soumis à l'approbation du Conseil communal, lors de l'une des prochaines séances. Une fois cette étape achevée il devrait entrer en vigueur courant 2012.

REGISTRE CIVIQUE

L'administration communale a tenu régulièrement à jour le rôle des électeurs. Elle s'est attachée plus spécialement à inscrire d'office les électeurs qui remplissaient les conditions légales et de radier ceux ayant cessé de remplir ces conditions (principalement les électeurs ayant quitté la commune).

Elle a aussi contrôlé les signatures dans le cadre de vingt-trois initiatives populaires ou référendums.

Au 31 décembre 2011, Epalinges comptait 5052 électeurs inscrits en matières fédérale et cantonale et 5740 électeurs inscrits en matière communale. Parmi les électeurs inscrits en matière communale, il y avait 688 personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, résidant en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.

ADMISSIONS A LA BOURGEOISIE D'EPALINGES

La Loi du 28 septembre 2004 sur le droit de cité du Canton de Vaud est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005; elle donne la compétence à la Municipalité d'accorder ou de refuser la bourgeoisie.

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 27 septembre 2011, une Commission consultative des naturalisations a été nommée. Cette dernière est à présent chargée d'auditionner les candidats à la naturalisation suisse, en collaboration et sous la responsabilité la Municipalité.

Au cours de l'année 2011, la Municipalité a accordé la bourgeoisie de la commune d'Epalinges à 14 personnes de nationalité étrangère (dont 7 sont nées en Suisse), sous réserve de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation et de l'octroi du droit de cité cantonal. Statistique : Belgique : 1, Chili : 1, Côte d'Ivoire : 2, Espagne : 2, France : 3, Grande-Bretagne : 1, Portugal : 2, Suède : 1 et Turquie : 1.

En 2011, aucune demande de bourgeoisie n'a été refusée.

NONAGENAIRES

Dix-huit personnes ont atteint leur nonantième anniversaire au cours de l'année 2011. Il s'agit de Frieda Comte, le 13 janvier; Yvette Narbel, le 23 mars; Jeanne Grunder, le 8 avril; Hélène Althaus, le 18 avril; Odette Subilia, le 21 avril; Charles-François Thévenaz, le 28 juin; Maurice Vuilleumier, le 25 juillet; Miriam Schmied, le 3 août; Hélène Gehret, le 22 août; Simone Vuilleumier, le 3 octobre; Lisette Faillettaz, le 19 octobre; Simone Fluckiger, le 30 octobre; Ruth Büchli, le 5 novembre; Denise Porchet, le 20 novembre; Alice Chiara, le 22 novembre; Esterina Bordin, le 27 novembre; Georgette Marmillod, le 26 décembre; Jean Gross, le 28 décembre.

Selon la coutume, une délégation des autorités communales visite les nonagénaires disposés à l'accueillir, à domicile, pour partager un instant de convivialité au cours duquel le cadeau traditionnel (400 francs ainsi qu'un bouquet de fleurs ou six bouteilles de vin) leur est remis.

SOIREEES D'ACCUEIL

Sur les 126 jeunes palinzards conviés à la réception donnée en leur honneur (âge de la majorité civique), 32 filles et garçons ont répondu présents. Après une présentation des activités de la Municipalité, les jeunes ont été informés par Madame la Présidente du Conseil communal des tâches et attributions de l'Autorité législative. Ensuite les convives ont été invités à partager un apéritif et un repas pris en commun, dans la bonne humeur, à l'Auberge communale. Un cadeau souvenir a été remis à chaque participant.

La soirée permettant d'accueillir les nouveaux habitants et de distribuer les Mérites 2011 s'est déroulée le 15 mars 2012, à la salle des spectacles. Destinées à récompenser les Palinzards ayant particulièrement brillé, durant l'année écoulée, dans les domaines sportif, culturel, artistique ou professionnel, les médailles du Mérite ont été remises aux quatre candidatures qui ont été retenues, à savoir: M. Thierry Baudat, Mérite sportif – natation, pour sa sélection au Special Olympics d'Athènes, en été 2011 au cours duquel il a reçu une médaille d'or du relais 25 mètres en natation; M. Jolan Bovey, Mérite sportif – natation, pour son classement dans le Top 10 de la Fédération suisse de Natation et pour ses résultats 2011; M. Tolossa Chengere, Mérite sportif – marathon, pour sa victoire aux Championnats suisses indoor et outdoor, pour sa première place à la course du 1500 m, à Bâle, dans le cadre des Championnats Suisses et pour sa première place, à la course lausannoise "Christmas Midnight Run"; M. le Professeur Daniel Favrat, Mérite professionnel, pour l'attribution de la Médaille de l'Académie française des technologies, reçue en janvier 2011, à Paris.

Le Mérite décerné par la commune d'Epalinges se compose d'une médaille et d'un diplôme; il a été remis à chaque lauréat.

FINANCES

BOURSE COMMUNALE

Le service des finances gère principalement les activités suivantes (liste non exhaustive) :

Activités	Détails
Comptabilité générale, investissements	Tenue de la comptabilité jusqu'à la clôture des comptes, établissement et gestion du budget
Gestion des débiteurs	Facturations, encaissements, contentieux
Gestion des créanciers	Enregistrements, paiements
Gestion des salaires	Administration, paiements, suivi des diverses assurances sociales
Service de guichet	Réception, vente de cartes de déchetterie et de cartes journalières CFF, paiements et encaissements divers, renseignements, etc.
Gestion du parc informatique	Maintenance, gestion de projets, support aux utilisateurs
Contrôle de gestion	Trésorerie, emprunts, contrôle budgétaire, études et analyses financières diverses
Gestion de la cave à vin	Vente annuelle du vin de la vigne communale "Les Dares"

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les autorisations d'emprunts ont été remplacées par un plafond d'endettement communal.

Pour les années 2011 à 2016 (préavis 20/2011), la commune a fixé un plafond d'endettement à CHF 56'000'000.00 et un plafond pour risques de cautionnements à CHF 10'000'000.00.

A fin 2011, l'endettement brut d'Epalinges s'élève à CHF 28'260'000.00 (taux moyen de 2.78%) et les cautionnements sont arrêtés à CHF 5'910'000.00.

DÉBITEURS DOUTEUX

La bourse communale facture, notamment, l'impôt foncier et les taxes diverses. Le risque de non encaissement sur les débiteurs dont le recouvrement nous incombe est toujours très faible. Au 31 décembre 2011, l'évaluation de ces créances douteuses est estimée à CHF 3'200.00 sur un total comptabilisé de CHF 1'612'630.35 (0.20 %).

L'encaissement des autres impôts communaux est assuré par l'Administration cantonale des impôts (ACI). En 2011 et à l'instar des années précédentes, l'ACI nous a adressé une évaluation des postes ouverts, comprenant les acomptes facturés. Nous observons une diminution des impôts dus par les personnes physiques (- CHF 53'858.71), ainsi que par les personnes morales (- CHF 61'367.28).

Les arriérés d'impôts sont principalement constitués d'acomptes sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour CHF 5'316'142.72 (CHF 5'348'209.75 en 2010).

IMPÔTS COMMUNAUX - CRÉANCES OUVERTES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Années	Personnes physiques	Personnes morales
2003 et antérieures	130'867.72	16'508.46
2004	53'141.85	9'566.43
2005	297'757.20	10'981.96
2006	174'347.47	2'875.32
2007	298'988.85	5'442.84
2008	754'759.62	839.51
2009	607'153.97	-13'560.51
2010	1'296'520.43	12'277.25
2011	2'037'310.82	122'385.67
Totaux	5'650'847.93	167'316.93

La provision pour pertes sur débiteurs ACI "personnes physiques et morales" figure au bilan sous le poste 9282.21 pour un montant total de CHF 1'862'000.00.

Cette dernière opération est fondée sur la qualité du débiteur (et non pas uniquement sur la procédure d'encaissement de chaque facture prise individuellement) et porte sur l'entier de l'arriéré ouvert. Ces informations nous sont fournies annuellement par l'ACI.

MARCHANDISES ET APPROVISIONNEMENTS

Les stocks (mazout, essence, sel) sont comptabilisés selon la méthode appelée "first in, first out" (premier entré, premier sorti). Par conséquent, la dépense inscrite au compte de fonctionnement reflète la consommation effective de l'année. Les variations du prix du mazout et de l'essence se répercutent progressivement dans le temps au fur et à mesure de la consommation.

TITRES ET PAPIERS VALEURS

Tous les titres en notre possession sont déposés sur un compte de dépôt ouvert auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. L'inventaire de ces titres et participations est fourni à l'avant-dernière page de la rubrique "Finances".

IMPÔTS

Généralités

Les taxations définitives sont établies par l'ACI pour toute l'année en prenant en considération la situation du contribuable au **31 décembre**. Les acomptes sont répartis provisoirement entre le Canton et la(les) commune(s) de domicile du contribuable à la date de calcul (début de l'année). Les versements périodiques effectués par l'ACI n'ont dès lors qu'un caractère **provisoire** pouvant être fondamentalement différent de la répartition réelle des impôts communaux (bordereau définitif).

Le décalage dans le temps entre les éléments de calcul pris en compte lors de l'établissement des acomptes et la situation économique réelle du contribuable peut entraîner des fluctuations importantes des recettes fiscales annuelles. Dès lors, l'état d'avancement des taxations définitives par l'ACI peut influencer le niveau des rentrées fiscales d'un exercice à l'autre. A fin décembre 2011, le pourcentage des contribuables palinzards ayant été taxés définitivement pour l'année 2010 était arrêté à 86.22 % (97.77 % pour 2009 et 99.18 % pour 2008).

Les postes de l'impôt sur le revenu et la fortune comprennent les taxations définitives et des compléments d'impôts 2010 et antérieurs, ainsi que les acomptes 2011 facturés.

Situation 2011

Le taux d'imposition communal 2011 est de 64 % de l'impôt cantonal de base (préavis 11/2010).

Le produit des impôts 2011 s'élève à CHF 27'449'815.61, contre CHF 26'581'600.00 au budget (+ 3.27 %).

Les écarts les plus significatifs par rapport au budget concernent les impôts suivants : sur le revenu (- CHF 581'591.60) et la fortune (- CHF 175'579.44) des personnes physiques, à la source (+ CHF 126'075.30), sur le bénéfice des personnes morales (+ CHF 292'884.50), sur les successions et donations (+ CHF 269'953.15), ainsi que la part à l'impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 429'059.45) et les droits de mutations (+ CHF 260'969.10).

ÉVOLUTION DE CERTAINES RECETTES FISCALES (en millier de CHF)

Années	* Personnes physiques				Droits de mutation		Gains immobiliers		Successions et donations	
	Revenus		Fortune							
2002	17'974		3'258		757		546		166	
2003	18'516	+3.02%	3'433	+5.38%	625	-17.40%	392	-28.20%	359	+115.18%
2004	15'759	-14.89%	2'631	-23.35%	800	+28.02%	438	+11.66%	581	+62.06%
2005	17'644	+11.95%	2'571	-2.32%	942	+17.61%	436	-0.61%	363	-37.64%
2006	18'135	+2.78%	2'661	+3.50%	1'080	+14.65%	412	-5.50%	428	+17.90%
2007	18'645	+2.78%	2'873	+7.97%	992	-8.15%	677	+64.32%	544	+27.10%
2008	19'919	+6.83%	3'342	+16.36%	777	-21.72%	596	-11.92%	1'228	+125.86%
2009	21'880	+9.85%	3'627	+8.53%	759	-2.32%	367	-38.42%	191	-84.45%
2010	20'723	-5.29%	3'106	-14.36%	929	+22.40%	906	+146.9%	1'608	+741.89%
2011	18'418	-11.12%	2'724	-12.30%	961	+3.44%	929	+2.54%	670	-58.33%

* Coefficient communal : jusqu'à fin 2003 : 90 (avant bascule), dès 2004 : 70, dès 2011 : 64 (nouvelle bascule)
Années 2003 à 2011 : rétrocessions intercommunales comprises

SERVICE FINANCIER

Au 31 décembre 2011, les emprunts contractés à moyen et long termes s'élevaient à CHF 28'260'000.00 (CHF 28'365'000.00 en 2010).

L'emprunt ci-dessous a été renouvelé en cours d'année, à savoir :

- KommunalKredit Austria AG, CHF 2'500'000.00 échu le 07.10.2011 (3.15 % à 9 ans), renouvelé pour le même montant le 07.10.2011 auprès d'AXA-Winterthur assurances au taux de 1.85 % pour une durée de 15 ans (- 1.30 % pour une durée plus longue de 6 ans).

Des amortissements financiers (annuités) ont été payés pour CHF 105'000.00.

L'intérêt de la dette de CHF 833'801.11 (CHF 861'027.29 en 2010 et CHF 893'680.97 en 2009) représente 3.04 % des revenus fiscaux de l'année, contre 2.80 % en 2010.

ÉVOLUTION DE LA DETTE COMMUNALE ET DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Années	Emprunts	Variation	Dette par habitant	Charges d'intérêts	Taux moyen
2004	38'638'000		5'017	1'362'943	3.53%
2005	36'890'000	-1'748'000	4'745	1'357'570	3.68%
2006	35'985'000	-905'000	4'585	1'204'414	3.35%
2007	33'480'000	-2'505'000	4'213	1'099'552	3.28%
2008	28'575'000	-4'905'000	3'501	987'283	3.46%
2009	27'570'000	-1'005'000	3'303	893'681	3.24%
2010	28'365'000	-1'005'000	3'332	861'027	3.04%
2011	28'260'000	-105'000	3'273	833'801	2.95%

Une attention particulière est portée à l'échelonnement des emprunts et, dans la mesure du possible, à la réduction de la dette (voir échéancier à la fin de la rubrique "Finances").

Malgré un endettement relativement important, les taux attractifs de ces dernières années et la réduction progressive de la dette ont permis de diminuer la charge d'intérêts (- CHF 529'142.00 en sept ans).

La trésorerie disponible a fortement baissé en 2011, les conséquents investissements consentis (CHF 11'490'595.38) ayant totalement été payés sans recourir à de nouveaux emprunts. De plus, les taux d'intérêts rémunérateurs étant devenus quasiment inexistantes, ces derniers n'ont permis de rentabiliser la trésorerie qu'à hauteur de CHF 38'375.44 (CHF 70'647.54 en 2010), faisant passer la charge nette d'intérêt de la dette à CHF 795'425.67, soit 2.90 % des revenus fiscaux (CHF 790'379.75 et 2.57 % en 2010).

Au 31 décembre 2011, le montant disponible sur le compte de chèque postal était arrêté à CHF 1'039'502.63 (CHF 10'094'311.05 une année auparavant). La procédure de rentabilisation est toujours dictée par les marchés financiers moroses depuis plus de deux ans, qui ont continué de faire baisser les taux de rendement des placements.

Les emprunts arrivant à échéance les 23 mai 2012 (Postfinance, CHF 1'600'000.00 au taux fixe de 2.55 %) et 7 octobre 2012 (KummunalKredit Austria AG, CHF 2'000'000.00 au taux fixe de 3.25 %) devraient être renouvelés en fonction des investissements en cours ou à venir.

PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

Dans le cadre de la péréquation directe, ainsi que la facture sociale, les chiffres portés au budget constituent des acomptes calculés selon la classification des communes basée sur les rendements fiscaux 2009 (les chiffres définitifs 2010 n'étant pas connus lors de la facturation des acomptes).

A fin 2011, le Conseil d'Etat a communiqué que les charges 2011 devraient varier quelque peu par rapport aux chiffres annoncés pour le calcul des acomptes. Mais il convient toujours de noter que de nombreuses communes ont procédé à des changements de taux d'imposition, à des fusions ou à l'encaissement de recettes fiscales conjoncturelles supérieures aux prévisions, pouvant ainsi modifier fondamentalement les montants à charge des autres communes.

Notre contribution au fonds de péréquation directe provisoire s'est élevée à CHF 2'212'152.00 (montant net), à laquelle il convient d'ajouter le solde 2010 payé sur l'exercice 2011 d'un montant de CHF 944'646.00, contre CHF 719'914.00 en 2010 (CHF 791'468.00 - CHF 71'554.00 de solde 2009 encaissé en 2010).

A l'instar de l'année dernière, le calcul définitif (facture finale) de la péréquation directe et de la facture sociale interviendra d'ici au 31 juillet 2012 sur la base des comptes 2011. Par conséquent, le résultat effectif 2011 sera comptabilisé sur l'exercice 2012.

Comme mentionné précédemment, le bouclage enregistre des acomptes 2011 pouvant fortement varier en fonction de la situation réelle de la commune et de toutes les autres. Raison pour laquelle il est extrêmement difficile d'évaluer si, et dans quelles mesures, le décompte définitif peut être susceptible d'évoluer.

BOUCLEMENT DES COMPTES

Les renseignements se rapportant à la clôture annuelle, les différentes analyses ainsi que le détail des investissements vous sont présentés dans la brochure des comptes 2011.

INVENTAIRE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Quantité / désignation	Valeur nominale	Valeur au 01.01.2011	Acquisition	Amortissement Remboursement	Valeur au 31.12.2011	Valeur vénale 31.12.2011	Rendement 2011
Titres du patrimoine administratif (comptes 9153.00, 9165.01 et 9165.02)							
Compte 9153.00							
24 Actions nom. CRIDEC	24'000	1			1	pm	
225 Actions nom. Centre intercommunal de glace de Malley	112'500	1			1	pm	
80 Parts sociales nom. Société immobilière LOGACOP, Lausanne	8'000	1			1	pm	
50 Parts sociales nom. Société coopérative des sites et espaces verts	5'000	1			1	pm	
3 Parts sociales nom. Société de l'asile du Marchairuz, Le Chenit	225	1			1	pm	
184 Actions Télé-Leysin SA, Leysin	184	1			1	46	
15 Actions "nouvelles" Transports publics région lausannoise SA	3'750	1			1	pm	
13 Actions "privilégiées" Transports publics région lausannoise SA	3'250	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative du Logement à but social Epalinges	3'000	1			1	pm	
1 Part sociale de soutien nom. L'association des "milices vaudoises"	500	1			1	pm	
10 Parts sociales nom. Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	100	1			1	pm	
28 Actions nom. Sucrerie d'Aarberg et de Frauenfeld	280	280			280	812	22
460 Certificats d'actions nom. Romande Energie Holding SA, Morges *	11'500	11'500			11'500	551'540	11'500
5 Actions nom. BVA Holding, Lausanne	500	1			1	pm	
8 Parts sociales nom. Association Forestière vaudoise et du bas-Valais	2'000	1			1	pm	
10 Actions LS Vaud foot SA, Lausanne	40	-			-	pm	
20 Actions nom. CGN	2'000	1			1	100	
Comptes 9165.01 + 9165.02							
157 Actions nom. Gedrel SA - libérées à 50 %	450'000	235'500			235'500	pm	
5 Actions nom. Biopôle SA - certificat émis en 2005	50'000	1			1	pm	
Totaux	676'829	247'295	-	-	247'295	552'498	11'522

* Titres avec droit de préemption (valeur de clôture au 31.12.2011, CHF 1'199.00 par titre)

pm = pour mémoire

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS À MOYEN ET LONG TERMES - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

Début	Désignation de l'emprunt	Taux %	Montant au 31.12.2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
23.05.2003	9221.43 - Postfinance (ex-Swiss Life)	2.5500	1'600'000	1'600'000														
07.10.2002	9221.41 - KommunalKredit Austria AG	3.2500	2'000'000	2'000'000														
18.03.2003	9221.42 - Vaudoise Générale	2.7800	2'500'000		2'500'000													
30.09.2003	9221.44 - Fds comp. AVS	3.3000	2'200'000		2'200'000													
30.04.2004	9221.47 - Banque Raiffeisen	3.1250	2'000'000			2'000'000												
30.09.2003	9221.45 - KommunalKredit Austria AG	3.3500	2'660'000	105'000	105'000	2'450'000												
09.01.2006	9221.49 - BCV	2.7000	1'800'000				1'800'000											
30.05.2005	9221.48 - BCV	2.6500	1'200'000				1'200'000											
09.01.2006	9221.50 - Vaudoise Vie	2.6900	2'000'000					2'000'000										
12.06.2008	9221.33 - Postfinance (ex-Swiss Life)	3.8000	2'500'000						2'500'000									
11.05.2009	9221.37 - Vaudoise Vie	2.8000	1'900'000									1'900'000						
11.01.2010	9221.51 - Postfinance	2.4500	900'000							900'000								
03.05.2010	9221.52 - SUVA	2.2000	1'000'000							1'000'000								
03.09.2010	9221.53 - Vaudoise Vie	2.1300	1'500'000														1'500'000	
07.10.2011	9221.54 - AXA-Winterthur	1.8500	2'500'000															2'500'000
Total dette à moyen et long termes		2.78	28'260'000	3'705'000	4'805'000	4'450'000	3'000'000	2'000'000	2'500'000	1'900'000	0	1'900'000	0	0	0	0	1'500'000	2'500'000
En % de la dette totale			100.00	13.11%	17.00%	15.75%	10.62%	7.08%	8.85%	6.72%	0.00%	6.72%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	5.31%	8.85%

Plafond d'endettement 2011 - 2016 = CHF 56'000'000.00 (cinquante-six millions de francs)

Plafond pour risques de cautionnements (et autres formes de garanties) = CHF 10'000'000.00 (dix millions de francs)

Adoptés par le Conseil communal le 15 novembre 2011

DOMAINES

IMMEUBLES

Dans le cadre de l'élaboration du PIMEMS (programme d'investissements de modernisation des EMS), le Service cantonal de la santé publique et de la planification sanitaire a prévu la construction d'un établissement médico-social sur le territoire de la commune d'Epalinges (voir rapport de gestion 2004).

Les études préparatoires ont établi qu'il fallait une surface de 5'000 mètres carrés pour réaliser le projet. La municipalité s'est engagée à mettre à disposition la partie inférieure de la parcelle 575 sise "A la Cabolétaz", sous la forme d'un droit de superficie, pour une durée de nonante-neuf ans, moyennant une redevance de CHF 1.- le mètre carré (voir préavis no 5/2005). Le conseil communal a donné les autorisations nécessaires dans sa séance du 26 avril 2005.

Le plan partiel d'affectation y relatif, nommé PPA "A la Cabolétaz", a été approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 20 août 2007, soumis à l'enquête publique durant la période s'étendant du 15 septembre 2007 au 15 octobre 2007, adopté par le Conseil communal le 20 novembre 2007 et approuvé préalablement par le Chef du Département de l'économie le 25 mars 2008.

Le dossier d'enquête concernant la construction du bâtiment prévu pour abriter l'EMS a été soumis à consultation publique durant la période s'étendant du 10 mai au 9 juin 2008; il n'a pas soulevé d'opposition. Le permis de construire a été établi et délivré le 14 novembre 2008, sous réserve de l'inscription du Droit Distinct et Permanent (DDP) au Registre foncier. L'instrumentation de l'Acte constitutif de Droit de superficie est intervenue en date du 1^{er} décembre 2009, sous les minutes 4'060 du Notaire Christian Terrier. Il est encore précisé ici que M. Pierre Jolliet a été nommé membre du Conseil de Fondation, comme souhaité par le Conseil communal (présence d'un représentant de la Commune au sein du Conseil).

C'est lors de sa session du 15 septembre 2009, après plusieurs reports, que le Grand Conseil a finalement approuvé l'exposé des motifs et le projet de décret accordant la garantie de l'Etat de Vaud et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt contracté par la Fondation du Relais pour financer la construction de l'EMS « La Girarde », à Epalinges, pour un montant de maximum CHF 17'651'761.-. Le chantier a débuté en mars 2010; le bâtiment a été inauguré le 6 février 2012, en présence de nombreuses personnalités, dont le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard. Lequel s'est notamment plu à rappeler l'élégance des Autorités palinzardes s'agissant du symbolique droit de superficie demandé. Quant aux aménagements extérieurs, ils devraient être terminés dans le courant du printemps 2012.

Epalinges a acquis, en décembre 2008 et pour la somme de CHF 1'400'000.-, la parcelle RF 1045, sise au lieu dit "La Croix-Blanche", d'une surface de 4'574 m², entièrement affectée en "Zone de constructions d'utilité publique" (voir préavis municipal n° 13/2008). Lors de sa séance du mardi 17 novembre 2009, le Conseil communal a accordé, à la Municipalité, un crédit d'étude de CHF 480'000.- pour la création d'un Centre de vie enfantine et d'accueil parascolaire (ci-après "CVE") sur ce bien-fonds, dans le cadre d'une extension du Collège de la Croix-Blanche (voir préavis municipal 12/2009). L'étude en question a été confiée au bureau d'architecture Paul Juillerat, à Lausanne. Lors de sa séance du 22 février 2011, le Législatif a accordé à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 7'147'000.- en vue de la réalisation de ce CVE. Le 21 février 2012, c'est un crédit de CHF 183'000.- qui a été accordé à l'Exécutif, par le Conseil communal, pour l'agrandissement du préau scolaire et la réalisation d'aménagements extérieurs complémentaires. Le chantier y relatif a débuté en mars 2011; il devrait être achevé à la rentrée scolaire d'août 2012 (voir chapitre "Bâtiments").

Le 28 avril 2011, Epalinges a acquis une surface de terrain de 41m², en place-jardin, à détacher de la parcelle RF 376, propriété de M. Brock Andrew Fiedler, et à fusionner avec sa parcelle RF 1257, dont elle est la propriétaire, à Leysin (s'y trouve le chalet "L'Espérance"), ce qui amène la surface totale de ce bien-fonds à 637 m², contre 596 m² précédemment. Le coût de cette opération s'est monté à CHF 6150.00, soit CHF 150.00 le m². Cette transaction s'est avérée nécessaire dans le cadre des travaux liés à la mise en place d'une installation solaire/thermique sur le chalet. Le Conseil communal en a été informé lors de sa séance du 12 avril 2011.

Le 21 avril 2009, le Conseil communal d'Epalinges a autorisé l'achat des parcelles RF 535 & 536, alors propriété de la Ville de Lausanne (Bois-de-la-Chapelle), et la vente de la parcelle communale RF 2811 (Bois de Rovéréaz), sise à la route d'Oron, sur le territoire lausannois. Quant au Législatif lausannois, il s'est déterminé favorablement le 2 mars 2010. Le solde des démarches administratives y relatives s'étant montré pour le moins "compliqué", ce n'est que le 3 mai 2011 que la Municipalité a pu signer les actes y relatifs. Epalinges a vendu sa parcelle pour un montant de CHF 156'000.00 et Lausanne ses biens-fonds pour une somme totale de CHF 215'341.35; la commune d'Epalinges s'est donc acquittée d'une facture de CHF 59'341.35, représentant la soulte de cette opération. En termes de surfaces forestières, Lausanne a acquis 97'351 m², contre 210'010 m² pour Epalinges.

A fin 2011, les propriétés de la commune d'Epalinges situées sur le territoire communal représentaient une surface totale de 994'402.5 mètres carrés dont 678'546 mètres carrés en nature de bois. Quant aux propriétés situées à l'extérieur, elles totalisaient 14'265 mètres carrés dont 10'830 mètres carrés en nature de bois (voir tableaux ci-après).

ETAT DES PROPRIETES COMMUNALES AU 31 DECEMBRE 2011
(bâtiments et domaines)

N° parcelle	Folio	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
3	17/18	Bois-Murat/Tuileries	Bâtiments scolaires, salle de gymnastique I, garderie, couvert, garages	3'451	15'838		29'664	48'953	
19	17	Les Tuileries	Salle de gymnastique II, bassin de natation	1'233	2'108			3'341	
22	17	Les Tuileries	Bâtiment scolaire	866	3'923		57	4'846	
78	16	Les Tuileries	Place de jeux, édicule public	37	1'244			1'281	
85	17	Bois-Murat	Bâtiment scolaire	933	745			1'678	
119	21	Les Croisettes			171			171	
144	21	Les Croisettes	Maison Rochat	188	1'165			1'353	
202	27	Le Bois de Rovéréaz					43'919	43'919	
208	27	Le Bois-de-Menton					3'960	3'960	
231	28	Le Bois-de-Menton					4'699	4'699	
273	26	Les Croisettes : ½ Epalinges et ½ Lausanne	Zone de verdure protégée			4'953		4'953	
274	26	Les Croisettes : ½ Epalinges et ½ Lausanne	Zone de verdure protégée			4'606,5		4'606,5	
288	26	Sur Ofréquaz	Ancien cimetière			2'276		2'276	

* A = Administratif

F = Financier

N° parcelle	Folio	EF	RG	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
342	22/24	-- 0 --	Non	Rte de la Croix-Blanche	Stade avec vestiaires-buvette, local matériel, place de fête, place Croix-Blanche, salle de sport, salle des jeunes et four à pain, Maison forestière	2'367	55'590	210524	15'681	95'162	F
349	22	-- 0 --	Oui	Les Dailles	Zone de verdure			909	1'450	2'359	
351	22	-- 0 --	Oui	Les Dailles	Zone de verdure			2'263		2'263	
391	15	-- 0 --	Oui	En Guébey, ch. Arzillier	Pavillon - Zone de verdure	97		3'795	8'108	12'000	
394	14/15	850.-	Non	En Montéclard					1'667	1'667	
403	14	-- 0 --	Non	En Montéclard	Zone de verdure			2'644	1'967	4'611	
407	14	300.-	Non	En Montéclard					563	563	
415	12	5'250.-	Non	Le Champ du Bois					10'515	10'515	
441	12	18'000.-	Non	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux			2'372	58	2'430	
444	12	38'000.-	Non	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéc. ; inconst.			2'371	2'987	5'358	
466	13/4	-- 0 --	Oui	A la Biolleyre	Dépôt; sous-station électrique; dévestiture publique	63	4'234			4'297	
480	24	-- 0 --	Oui	La Croix-Blanche					1'380	1'380	
484	24	3'300.-	Non	La Croix-Blanche				738	1'829	2'567	
489	24	4'000.-	Non	La Croix-Blanche	Parking ; bois			706	623	1'329	
490	24	4'300.-	Non	La Croix-Blanche	Parking ; bois			618	329	947	
494	24	-- 0 --	Oui	Rte de la Croix-Blanche	Auberge, salle des spectacles, maison de commune, local du service du feu	1'988	5'702		3'498	11'188	

N° parcelle	Folio	EF	RG	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
507	25	-- 0 --	Oui	La Croix-Blanche	Collège + cabanon	516	6'171			6'687	
515	25	-- 0 --	Oui	Ch. de l'Eglise	Collège d'Ofréquaz	967	5'525			6'492	
519	25	-- 0 --	Oui	La Croix-Blanche	Place de jeux		64	388		454	
533	30	310'000.--	Oui	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)			1'828		1'828	
535	22-25			Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt, chemin, place	27	3'185	444	209'381	213'037	
536	22			Le Bois-de-la-Chapelle	Forêt				629	629	
539	35	-- 0 --	Oui	Au Grand-Chemin	Inconstructible			559		559	
546	25	2'700.--	Oui	Au Grand-Chemin	Forêt (inconstructible)				5'373	5'373	
547	35	-- 0 --	Non	Au Grand-Chemin					474	474	
548	35	-- 0 --	Non	Au Grand-Chemin					484	484	
575	31	837'000.-	Non	A la Cabolétaz	Zone de plans spéciaux + zone utilité publique + Villa I			27'665		27'665	F
581	31	532'000.--	Oui	Rte de Berne 227	Habitation, garage	235	2'497			2'732	
588	31	90'000.-	Non	A la Cabolétaz	Zone mixte			3'532		3'532	F
639	32	-- 0 --	Oui	La Girarde	Habitation, atelier, garages	554		3'994		4'548	
701	4	955'000.-	Oui	En Praz-Bin	Villa II		153	9'319		9'472	F
715	33	-- 0 --	Oui	Au Village d'Epalinges	Collège	219	396			615	
718	33	-- 0 --	Oui	Au Village d'Epalinges	Fontaine		34			34	
722	11	47'000.-	Non	A la Pierraz	Inconstr. (extens. bois)			3'456	7'420	10'876	
723	11	2'400.--		Le Bois de la Pierraz	Forêt (inconstructible)				4'850	4'850	
737	11	166'000.-	Oui	A l'Epenaz	Bourse des pauvres - (Villa I)			3'083	730	3'813	F
776	2/5	-- 0 --	Oui	Au Village d'Epalinges	Refuge - Pavillon scolaire -	342	3'017	16'717	56'815	76'891	F

N° parcelle	Folio	EF	RG	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
					sous-station électrique (Villa I)						
798	10	-- 0 --	Oui	Le Bois-de-Ban	Tennis		4610		58'087	62'697	
802	10	-- 0 --	Oui	A la Biollaz	Tennis		2'780		35	2'815	
803	10	500.--	Non	A la Biollaz					949	949	
804	14	600.--		A la Biollaz	Forêt				1'117	1'117	
839	6	102'000.-	Oui	Au Ruisseau-Martin	Inconstr. (extens. bois)			3'133		3'133	F
854	7	230'000.-	Oui	Le Petit Cerisier	Villa I			1'748		1'748	F
862	9	4'250.-	Non	En Ballègue					8'305	8'305	
863	14	2'300.-		En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'699	4'699	
870	14	800.-	Non	En Ballègue					1'582	1'582	
876	9			En Ballègue					6'770	6'770	
877	9	1'000.-	Non	En Ballègue					1'811	1'811	
878	9	3'000.-	Non	En Ballègue					3'915	3'915	
879	9	2'500.-	Non	En Ballègue					4'839	4'839	
880	9	3'000.-	Non	En Ballègue					5'956	5'956	
882	14	2'000.-		En Ballègue	Forêt (inconstr.)				4'025	4'025	
883	8	40'000.-	Non	Les Sept Fontaines				925	78'472	79'397	
906	30	1'350'000.-	Oui	Les Grands Champs	Bâtiment service travaux	80	3'310			3'390	
918	25	-- 0 --	Oui	La Croix-Blanche	Nouveau cimetière - Edicule public	47	8'215			8'262	
945	12	-- 0 --	Oui	Les Moulins d'Epalinges	Zone de verdure			13'516	11'976	25'492	
946	12	19'000.-	Non	Les Moulins d'Epalinges	Zone de plans spéciaux		1'849		1'056	2'905	F

N° parcelle	Folio	EF	RG	Lieu-dit	Affectation	m2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale	Patrimoine *
1102	12	-- 0 --	Oui	Les Planchamps				98		98	
1105	22	700.-		Les Dailles				259	698	957	
1147	32	265'000.-	Oui	La Girarde	Villa II			2'640		2'640	F
1405	30	220'000.-	Oui	Le Giziaux	DDP CLE (im. locatif)	525	1'234			1'759	
1558	14	-- 0 --	Oui	En Montéclard	Zone de verdure			2'579	1'783	4'362	
1626	35	-- 0 --	Oui	Au Grand-Chemin	Pavillon scolaire	234		6'866	7'173	14'273	
1928	10	-- 0 --	Oui	A la Biollaz	Tennis			3'019	34	3'053	
1934	30	-- 0 --	Oui	Rte de Berne, Le Giziaux	Hangars - dépôt	380	1'930			2'310	
2029	24	140'000.-	Oui	La Croix-Blanche	Droit de superficie Epalcentre (99 ans)		4'296			4'296	
2030	24	89'000.-	Oui	La Croix-Blanche	Droit de superficie Steinfels (99 ans)		2'188			2'188	
2574	24-25			Au Grand-Chemin				322	20'994	21'316	
2582	20			Les Planches				1'452		1'452	
2737	22	18'000.--		Les Dailles	Forêt		1'011		35'163	36'174	
				Total général		15'349	146'510	157'317,5	678'546	994'402,5	

Epalinges, le 5 avril 2012/pp

Propriétés communales en dehors d'Epalinges

Lieu-dit	Folio	EF	RG	N° parcelle	Bâtiment	M2 bâti	Places	Champs	Bois	Surface totale
LE MONT La Pichollette	113	5'400.-	Non	448					10'830	10'830
LEYSIN Au Feydey	6	800'000.-	Oui	1257	Chalet l'Espérance	207	430			637
EPESSES Les Dares	12	37'000.-	Non	1507	Vigne			2'798		2'798
Total général						207	389	2'798	10'830	14'265

FORETS

L'Inspecteur forestier du 18^{ème} arrondissement du canton de Vaud (dont Epalinges fait partie) est M. Yves Kazémi; le Garde forestier est M. Jean-Philippe Crisinel.

Après 25 ans d'activité, Eric Buttet, responsable des bûcherons a pris sa retraite le 30 avril. Son remplaçant, M. Christian Binggeli, a été engagé au 1^{er} janvier 2011, de manière à ce qu'ils puissent travailler en binôme pendant quelques mois, pour la bonne marche du service.

Les subventions pour les soins aux forêts, les soins aux forêts de protection ainsi que ceux relatifs à la protection des plantations ont représenté un montant de fr. 11'266.--.

L'exploitation forestière 2010-2011, a donné le résultat suivant : 428 m³ de bois de service résineux, 29 m³ de bois de service feuillu, 74 m³ de bois de feu et divers pour propre usage, 350 m³ de bois pour copeaux, soit un total de 881 m³ de bois exploité sur le territoire palinzard. Une partie du bois de feu (95 st) a été vendue à l'occasion d'une mise publique qui s'est déroulée au refuge du Chaugand.

Une grosse coupe de 487 m³ a été réalisée au Bois de l'Essert (près du Golf); les arbres en place étaient arrivés au terme de leur existence et commençaient à s'incliner. Une grande partie a été rasée pour ensuite être replantée. Une jolie éclaircie de 210 m³ a été réalisée au Bois de la Chapelle, dans un peuplement mélangé. En juin et novembre, des coupes de sécurité ont été réalisées, dont une de 164 m³ en lisière de Sylvana.

La grosse coupe de l'Essert a provoqué deux trouées; le rajeunissement naturel n'étant pas présent, une plantation a été nécessaire. Les conditions de sécheresse au printemps ont fait reporter les travaux de plantation à l'automne. Durant cette année il a été planté : 140 épicéas, 80 sapins blancs, 210 mélèzes, 350 hêtres, 250 érables sycomores et 5 cytises.

Aucun foyer de bostryches n'a été détecté sur le territoire palinzard, seules quelques tiges ont été récoltées (env. 6 m³)

D'autre part, il a été procédé, une nouvelle fois avec l'aide de la Fondation Vaudoise de Probation, à la remise en état, après travaux de coupe, de 500 m¹ de chemins, ainsi qu'à l'entretien de surfaces forestières.

Les surfaces entretenues représentent une surface totale de 8.0 hectares, selon la répartition suivante : plantations : 0.1 hectare - soins aux plantations en zone de protection : 0.4 hectare - soins aux plantations normales : 0.2 hectare - soins culturels en zone de protection : 2.9 hectares - soins culturels normaux : 0.9 hectare - mise en lumière en zone de protection : 0.2 hectare - éclaircie et mise en lumière normales : 3.3 hectares.

Lors de sa séance du 13 décembre 2011, le Conseil a approuvé l'adhésion de la commune d'Epalinges à l'Association "Jorat, une terre à vivre au quotidien", dont les buts sont :

- représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier;
- promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois;
- étudier l'opportunité de création d'un Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

VIGNE

La Confrérie des Vignerons procède, trois fois par année, à des contrôles des différents travaux de la vigne, qui sont à chaque fois notés. Lors de la dernière visite de l'année (automne), notre vigneron, M. Philippe Rouge, a obtenu l'excellente note de 5.92 (sur 6), prouvant, une fois encore, l'excellent travail fourni tout au long de l'année.

La vendange s'est faite à la fin du mois de septembre ; elle a permis de récolter 3'724 kg de raisins (3'768 kg en 2010), avec un sondage de 75° Ochsle (78° en 2010).

BATIMENTS

Energo – Abonnement pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments communaux

En mars 2009, la Municipalité a signé des contrats de partenariat avec Energo, nommés « Plan d'Action Energie PAE » et « Abo Base », pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics. La collaboration a débuté le 1^{er} avril 2009.

Depuis le 1^{er} novembre 2009, c'est M. Thierry Maurer, responsable du parc immobilier, qui assure le suivi de cette démarche. La personne de contact pour le complexe scolaire de Bois-Murat est M. Christian Mezenen.

Pour l'heure, il faut bien différencier les deux types de contrats signés par la Municipalité.

1^{er} contrat : "Plan d'action énergie PAE"

L'objet de ce premier plan est de diminuer les consommations et les coûts énergétiques dans tous les bâtiments communaux (excepté le refuge du Chaugand et la Maison Forestière).

Pour ce plan, un logiciel informatique mis à disposition par l'entreprise Energo, affiche différents graphiques permettant de comparer et de contrôler les consommations de nos bâtiments définis par le contrat.

Pour permettre ces comparaisons, il est nécessaire d'effectuer un relevé hebdomadaire de tous les compteurs de ces bâtiments (compteurs électrique, eau, eau chaude, mazout, gaz et chaleur). Une fois toutes ces données récoltées, il faut les saisir manuellement dans le logiciel mis à disposition. Ceci permet ensuite d'effectuer une projection des différents graphiques de consommation. C'est seulement lors de la comparaison de ces graphiques qu'il est possible de mesurer les aggravations ou améliorations des consommations. Il est bien entendu nécessaire de prendre en compte les nombreux facteurs extérieurs variables, tels que la météo, l'occupation de certains locaux ou les travaux effectués.

2^{ème} contrat : « Abo base » pour une utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments.

L'objet de ce second plan est de rationaliser de la façon la plus efficiente l'énergie consommée sur le complexe de Bois-Murat. Cette démarche est effectuée avec l'appui d'un ingénieur conseil de la société Sorane SA.

Certaines actions, comme :

- la réduction des températures de chauffage dans les corridors durant le week-end ou durant les périodes de vacances;
- la régulation plus précise de la température dans les salles de cours;
- le changement du matériel technique (Pompes de circulation économiques, des brûleurs et des chaudières plus performantes, des éclairages basse consommation) devraient apporter des améliorations significatives en matière d'économie d'énergie.

Dans ce même objectif, la société Sorane, responsable de la gestion du site de Bois-Murat, a demandé d'équiper tous les bâtiments du complexe de compteur individuel de chaleur et d'électricité, afin de disposer des données par bâtiment et non plus par groupe d'immeubles.

A fin juin 2011, des montants de CHF 10'598.05 et de CHF 5'904.10 ont été alloués pour respectivement la fourniture et la pose de 4 compteurs de chaleur et la fourniture et la pose de 4 compteurs électriques pour les bâtiments du complexe de Bois-Murat.

Vu la complexité des installations, ces travaux ont été terminés à fin décembre 2011. Ce n'est donc qu'en 2012 que les données pourront être exploitées.

En février 2011 la Municipalité a pris connaissance du premier rapport Energo concernant les années 2009 et 2010.

Concernant l'année 2011, la Municipalité a eu connaissance de ce rapport à fin janvier 2012, les comparaisons des tableaux ci-dessous permet de constater qu'il y a peu de modification entre 2009 et 2011.

<u>Bâtiments</u>	<u>Classe de consommation</u>		
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
<u>Maison Rochat</u>	<u>C</u>	<u>C</u>	<u>C</u>
<u>Salle de gymnastique de la Croix-Blanche</u>	<u>C</u>	<u>C</u>	<u>C</u>
<u>Collège de la Croix-Blanche</u>	<u>C</u>	<u>D</u>	<u>D</u>
<u>Collège de l'Ofréquaz</u>	<u>F</u>	<u>F</u>	<u>E</u>
<u>Collège de Bois-Murat</u>	-	<u>F</u>	<u>E</u>
<u>Collège du Village</u>	<u>F</u>	<u>F</u>	<u>F</u>
<u>Maison de commune / salle des spectacles</u>	<u>F</u>	<u>F</u>	<u>F</u>
<u>Pavillon scolaire du Chaugand</u>	<u>F</u>	<u>F</u>	<u>F</u>
<u>Chalet L'Espérance, Leysin</u>	<u>G</u>	<u>G</u>	<u>G</u>
<u>Maison Palinzarde</u>	<u>G</u>	<u>G</u>	<u>G</u>
<u>Pavillon scolaire du Grand-Chemin</u>	<u>G</u>	<u>G</u>	<u>F</u>

La classification est étalonnée sur sept niveaux de A à G, A étant le plus performant et C la valeur standard.

Les certificats énergétiques fournissent une vision globale de la performance énergétique des bâtiments. Ils permettent notamment de déterminer quels bâtiments nécessiteraient un assainissement.

Bâtiments scolaires et d'accueil de la petite enfance

a) Bois-Murat (bâtiments A)

Le réaménagement des préaux nord de la salle de gymnastique de Bois-Murat A, a été terminé fin mai 2011. Ce projet avait été présenté au plan des investissements et avait fait l'objet d'une demande de crédit.

Le conseil communal, lors de sa séance du 29 juin 2010, a accepté le préavis d'un montant de CHF 825'292.- pour la réalisation de celui-ci, qui s'est finalement montré moins onéreux de CHF 140'000.-.

La salle de gymnastique de ce bâtiment était équipée pour son éclairage de 60 néons fluorescents. Ceux-ci ont été remplacés par des tubes à leds, afin d'abaisser la consommation électrique de cette salle.

Le changement de la seconde chaudière sera réalisé en 2012.

b) Bois-Murat (bâtiments B/C/D)

Le bon entretien de ces bâtiments et l'absence d'installation technique importante, n'a pas donné lieu à de gros travaux d'entretien cette année, si ce n'est le remplacement d'une pompe de circulation pour le groupe chauffage du bâtiment .

c) Bois-Murat (bâtiments E piscine et salle de gymnastique)

La rénovation de ce bâtiment touche à son terme, les derniers détails ayant été réalisés en fin d'année (pose de la marquise).

La mise en exploitation a été faite en deux phases, la 1^{ère}, la mise en exploitation de la salle de gymnastique lors la rentrée scolaire du 7 mars 2011 et la seconde phase, le 1^{er} juin 2011, pour la mise en service de la piscine.

Le bouclage des comptes du chantier devrait intervenir fin mai. Dans son ensemble, le chantier s'est correctement déroulé. Toutefois, il est à rappeler ici la communication faite par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 28 septembre 2010, informant qu'il est apparu impératif de refaire les drainages du bâtiment "E" du Complexe scolaire de Bois-Murat, ces derniers étant totalement bouchés. Coût de l'opération CHF 120'000.-, contre CHF 30'000.- prévu dans le crédit de construction.

Le 11 avril 2011, la Municipalité acceptait un crédit supplémentaire de CHF 39'946.-, lui aussi hors crédit de construction, pour un système nous permettant de valoriser la chaleur de l'eau de la piscine, ainsi que le remplacement d'une armoire électrique dans le local technique de la piscine pour optimiser les réglages de tous ces systèmes. L'ancienne armoire électrique datait de la construction de la piscine.

Le 31 octobre 2011, une convention entre la Commune d'Epalinges et la société SI-REN SA de Lausanne, a été signée. Cette convention met à disposition de SI-REN SA 1000m² de toiture du centre sportif à Bois-Murat (N° ECA 1215 A) pour une durée de vingt-cinq ans.

SI-REN SA est propriétaire de l'installation mise en place, ainsi que tous les éléments qui la compose et supporte l'intégralité des risques y relatifs. L'intégralité de l'énergie produite par l'installation appartient intégralement à SI-REN, qui en dispose librement.

En contre partie, SI-REN SA s'engage à mettre à disposition des panneaux d'affichage pédagogiques montrant en temps réel la puissance instantanée, la production journalière et la production totale de l'installation photovoltaïque, ainsi que l'économie cumulée de CO2. Sur ces mêmes panneaux sont également apposé les armoiries de la commune d'Epalinges, ainsi que le logo de SI-REN.

Pendant toute la durée de la présente convention, SI-REN s'engage à organiser une fois l'an, une conférence sur l'état du fonctionnement de l'installation et les dernières nouvelles dans le domaine des énergies énergétiques.

Il est rappelé ici que l'eau de la piscine fait l'objet d'une analyse mensuelle, dont les résultats sont communiqués très rapidement, permettant ainsi au concierge d'intervenir immédiatement si certaines conditions ne sont pas remplies. Selon les rapports reçus, les résultats (zéro entérocoque & zéro urée) n'appellent pas d'observation. Le système de filtration par les lampes UV installée en 2007 a permis l'élimination des chloramines. Cependant, il est nécessaire de changer ces lampes chaque année pour un montant de CHF 1'700.-.

d) Bois-Murat (bâtiments F)

Le 4 novembre 2011, la pompe de circulation pour le chauffage par ventilation de tous les couloirs du bâtiment a cessé de fonctionner, son remplacement a été effectué en urgence.

Le 22 novembre 2011, la pompe de circulation du groupe de chauffage des classes a également cessé de fonctionner, son remplacement a été effectué en urgence.

Fin décembre 2011, la transformation du préau sud a été achevée. Ce projet avait été présenté au plan des investissements et avait fait l'objet d'une demande de crédit. Le conseil communal, lors de sa séance du 12 avril 2011, avait accepté le préavis d'un montant de CHF 490'000.--.

e) Centre de vie enfantine de la Croix-Blanche

Les travaux du centre de vie enfantine ont débutés vers la fin mars, le retard pris lors du terrassement (deux semaines, faute à la molasse) a été rattrapé, les travaux s'effectuent selon le planning prévu par l'architecte.

A ce jour, le bâtiment est hors d'eau et chauffé par une installation de chantier provisoire. Celle-ci a permis de réaliser les chapes avant Noël, pour que le séchage se fasse pendant les fêtes. De cette façon, les travaux ont pu reprendre dans de bonnes conditions. La mise en exploitation du centre de vie enfantine est prévue pour la rentrée scolaire 2012.

f) Collège de la Croix-Blanche

Les travaux de l'extension de la Croix-Blanche ont commencés au début des vacances scolaires, le 29 juin 2011, sur la partie actuelle de la Croix-Blanche. La création d'une nouvelle dalle dans la cage d'escalier a été réalisée, afin de créer un espace supplémentaire pour accueillir les deux WC et les deux lavabos supplémentaires. Tous les plafonds ont été démontés pour permettre l'installation d'une nouvelle ventilation. Ils ont ensuite été isolés, selon les normes en vigueur, et refaits à neuf. Les parquets ont été poncés et vernis, les crépis des murs intérieurs ont été refaits à neuf, ainsi que les vitrages des lanterneaux qui ont été remplacés par du triple verre. Tous ces travaux ont été terminés pour la rentrée scolaire du 22 août 2011.

Pour l'extension de ce bâtiment en pignon Sud, les travaux ont débutés en mars 2011; fin août 2011 la mise hors eau du bâtiment était assurée.

L'installation de 100m² de panneaux solaires a été réalisée, ainsi que tous les travaux nécessaires pour la production d'eau chaude sanitaire de la Croix-Blanche et du Centre de Vie Enfantine, ces travaux ont été préparés en avance, en vue du changement de la chaudière qui est prévu pendant les relâches du 27 février au 4 mars 2012.

Le démontage des échafaudages a été effectué pour Noël, une fois la réfection des façades terminées. Pour celles-ci, il s'agissait de remplacer l'isolation existante de 10 cm, par une isolation de laine de pierre de 20 cm d'épaisseur, ainsi que de remplacer le revêtement des façades qui étaient en métal-bois et complètement dégradé, par des plaques de fibrociment colorée en bleu clair.

L'ouverture de l'extension est prévue, elle aussi, pour la rentrée scolaire 2012.

g) Salle de Gym de la Croix-Blanche

Le 5 mai 2011, le Conseil Communal a accepté la demande de crédit pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle de gymnastique de la Croix-Blanche, pour un montant de CHF 520'000.-. Les travaux ont débutés le 27 juillet 2011 et se sont terminés fin septembre 2011.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BIE (Balzan Immer Etanchéité), celle-ci ayant remporté la procédure ouverte selon le cahier des charges imposé, avec une offre à CHF 445'577.30. Elle nous a ensuite proposé une variante BIE ECO pour un montant forfaitaire de CHF 432'000.-; cette variante a été retenue parce que intéressante économiquement et écologiquement. Le décompte final des travaux est de CHF 478'500.-.

Pour la remise en état du gazon, entre la salle de sport et le terrain de foot, les conditions météorologiques ne permettaient pas de le faire avant la fin de l'année 2011. Il a été convenu avec BIE que cela se ferait au printemps 2012, sans aucun frais supplémentaire, étant inclu dans le forfait.

Le remplacement de l'automate télémechanique de la salle de gymnastique a été effectué. Il s'agit d'un tableau électrique nous permettant de gérer certaines automatisations dans les locaux, ainsi que le fonctionnement de plusieurs installations techniques. Ces travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires du 17 au 28 avril 2011.

Ces travaux avaient été mis au budget 2011 pour un montant de CHF 11'763.10.

h) Collège de l'Ofréquaz

La chaudière du collège de l'Ofréquaz, qui datait de 1982, a cessé de fonctionner le 21 juillet 2011. Les pièces nécessaires pour une réparation n'existant plus, il s'est avéré nécessaire de procéder à son changement.

Son remplacement pour un montant de CHF 35'000.- a été réalisé le 30 septembre 2011, juste avant les premiers froids.

i) Chalet l'Espérance à Leysin

Le 18 janvier 2010, le Conseil Communal a accepté la demande de crédit pour la réalisation d'une installation solaire thermique au chalet l'Espérance à Leysin. Pour un montant de CHF 125'000.-.

Les travaux ont débutés le 1^{er} septembre 2011 et la mise en service de l'installation a eu lieu le 20 octobre 2011. Il est à noter que ces travaux se sont déroulés dans de très bonnes conditions, ainsi que dans un respect des plannings et des montants annoncés.

Comme toute installation solaire thermique, il faudra un peu de temps afin d'être en mesure d'exploiter au mieux l'énergie produite. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte (l'occupation du bâtiment, variable selon les locations et la production d'énergie variable selon la météo et les saisons). Après une ou deux années de relevés des consommations hebdomadaires, un bilan plus précis pourra être dressé pour cette installation.

Le 7 mars 2011, le Conseil Communal a accepté la demande de crédit pour la réfection de la toiture avec isolation thermique de 180 mm d'épaisseur et bandeau Prefa au chalet l'Espérance à Leysin, pour un montant de CHF 105'000.--.

Les travaux ont débutés le 24 juillet 2011, grâce à une météo très clémente, ils ont été réalisés sans interruption et se sont achevés le 22 août 2011, pour un montant de fr 97'354.--.

Une réflexion a été menée sur la nécessité du remplacement de 7 portes au rez-de-chaussée inférieur, prévues au budget. Une expertise du bâtiment par l'ECA plus particulièrement sur les portes et les chemins de fuite a été réalisée et a confirmé que toutes les portes du chalet sont conformes, tant que l'on ne procède pas à d'importantes rénovations intérieures. L'ECA a cependant demandé des améliorations afin d'améliorer la sécurité, comme l'asservissement automatique des 5 portes coupe feu entre la cage d'escalier et les lieux de vie. Ces travaux ont donc été réalisés en décembre 2011, pour un montant de CHF 7'894.45.

Des travaux de ventilation ont également été effectués dans les WC des maîtres aux combles.

j) Pavillon de La Courte-Echelle II

Cette structure est abritée dans le pavillon sis au ch. Marcel Regamey. Le pavillon est chauffé à l'électricité. De plus son isolation thermique laisse à désirer. Compte tenu du caractère provisoire de son utilisation, la Municipalité n'a pas souhaité engager des investissements importants pour améliorer la situation.

Pour le confort des usagers, il a cependant été nécessaire de demander aux Services industriels de débloquent l'horloge bloquant le système électrique entre 11h00 et 12h00, afin que les radiateurs de la garderie puissent fonctionner librement toute la journée, sans aucune interruption.

k) Pavillon de La Pépinière

Les travaux de mise aux normes ayant été réalisés, une autorisation d'exploiter a été délivrée le 11 juin 2010, par le SPJ, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2010 au 30 novembre 2014.

l) Pavillon scolaire du Grand-Chemin

Suite au cambriolage du pavillon du Grand-Chemin, durant la période des fêtes de fin d'année 2010, les portes d'entrée Nord et Sud ont été renforcées. Le remplacement de la chaudière à gaz, qui date de 1986, fera partie du préavis sur les chaudières qui devrait être présenté lors d'une des séances du Conseil Communal courant juin 2012.

m) Pavillon scolaire du Chaugand

Suite au cambriolage du pavillon du Chaugand, le 24 août 2011, la pose d'un éclairage avec détecteur de mouvement a été posé au-dessus de la porte d'entrée. Le remplacement de la chaudière à mazout, qui date de 1988, fera partie du préavis sur les chaudières qui devrait être présenté lors de l'une des séances du Conseil Communal courant juin 2012.

Autres bâtiments communaux

a) Maison de Commune

Conformément à ce qui était prévu au budget 2011, le remplacement de l'éclairage central du carnotzet a été effectué pour un montant de CHF 6'420.70.

La pose d'un store à rouleau pour la salle du conseil a été effectuée par l'entreprise Jean-Pierre Anker décorateur à Epalinges pour un montant de CHF 1'390.20.

b) Maison Palinzarde

Conformément aux prévisions budgétaires 2011, le remplacement de l'installation de climatisation de la cave à vin a été effectué au mois de janvier pour un montant de CHF 10'645.80.

Suite à la demande de l'Etat de Vaud, une expertise amiante du bâtiment a dû être effectuée au mois de novembre pour un montant de CHF 972.-. Cette expertise « amiante » est en effet exigée pour tous les bâtiments occupés par du personnel de l'Etat de Vaud. Pour la Maison Palinzarde, c'est la présence de la gendarmerie dans ce bâtiment qui a justifié l'expertise en question. Cette expertise n'a pas nécessité de travaux de désamiantage.

Au début de l'année, les cylindres des portes ont été remplacés par des cylindres avec clés « Mecatroniques ». Ces travaux ont été effectués pour un montant de CHF 16'700.-. Cette dépense était prévue au budget 2011.

c) Salle de spectacles

Le remplacement de la chaudière à mazout, qui date de 1987 sera intégré au préavis sollicitant un crédit pour le remplacement de chaudières dans différents bâtiments communaux. Ce préavis sera déposé lors d'une des séances du Conseil Communal de l'année 2012.

La pose d'une installation WIFI, prévue au budget 2011, a été réalisée au mois d'avril 2011 pour la somme de CHF 7'335.55.

Afin d'adapter aux nouvelles normes les infrastructures de la scène et de respecter les normes de sécurité de celle-ci, un préavis sollicitant le crédit nécessaire pour réaliser ces travaux sera déposé durant l'année 2012.

d) Auberge communale

Durant l'année 2011, le total des ventes, après déduction de la TVA et du service, s'est élevé à CHF 998'205.02 contre CHF 976'018.84 en 2010. Le loyer encaissé auprès du tenancier en 2011 se monte à CHF 69'874.35 contre CHF 68'321.31 en 2010. On observe donc une légère augmentation du chiffre d'affaires et des loyers encaissés.

Des travaux demandés par le service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton ont été réalisés dans la cuisine de l'Auberge, à savoir :

- la réfection totale du plancher de la chambre froide et du congélateur de la cuisine, pour un montant de CHF 4'266.--;
- le remplacement des plaques défectueuses du plafond métallique de la cuisine pour un montant de CHF 573.50.

Afin d'éviter l'accumulation de cartons dans les couloirs de l'auberge, un container a été mis à disposition de M. Miceli.

La Municipalité a de plus accepté une dépense exceptionnelle de CHF 7'115.05 pour le remplacement du store en toile de la terrasse de l'auberge. Ces travaux ont été effectués début mai. Les clients ont ainsi pu en bénéficier durant tout l'été.

Des travaux de peinture ont été effectués durant les vacances d'été. Les surfaces ou locaux suivants ont été repeints : les murs du café, ceux de la cage d'escalier, les murs du restaurant, les WC). Le coût de ces travaux de peinture s'est élevé à CHF 12'013.50.

Le remplacement de quatre panneaux de voilage a été effectué après les vacances d'été pour un montant de CHF 3184.— (dépense inscrite au budget 2011)

e) Bâtiment de "La Cabolétaz"

Pour des raisons d'insalubrité, des travaux de peinture et d'assainissement ont été réalisés en urgence. En effet, la peinture de la salle de bain s'écaillait et une épaisse moisissure recouvrait les murs de la penderie. Pour cette dernière, un doublage a été nécessaire afin d'éviter la réapparition de la moisissure. La Municipalité a accordé un montant de CHF 2'052.— pour la réalisation de ces travaux.

f) Maison Rochat

Des travaux ont été entrepris pour permettre une meilleure utilisation d'une partie du jardin de la propriété. Les travaux relatifs à la seconde partie du jardin sont planifiés pour cet été (Ces travaux ont été inscrits au budget 2012). Les travaux réalisés ont consistés à enlever 11 souches d'arbres qui avaient été abattus aux cours des années précédentes et à planter une haie de Thuyas à l'une des extrémités du jardin afin de protéger celui-ci à la vue des automobilistes et piétons. Ces travaux ont été réalisés pour un montant de CHF 8'013.60 conformément au budget 2011.

Selon les informations transmises par l'entreprise Cipag, les pièces de rechanges pour la chaudière en exploitation depuis 1993 ne sont plus disponibles. Cette installation de chauffage devra donc certainement être prochainement remplacée, puisque faute de pièces, toute réparation deviendra impossible.

g) Bâtiment principal de la voirie

Lors de la séance du conseil communal du 16 novembre 2009, celui-ci a accepté un crédit de construction de CHF 2'950'000.--, pour la réalisation du nouveau bâtiment de la voirie avec salles de sociétés.

Le nouveau bâtiment a été inauguré le 17 juin 2011. Le Conseil communal et les invités ont pu découvrir les nouveaux entrepôts destinés aux véhicules de la voirie ainsi que les salles réservées aux sociétés. L'harmonie occupe la salle qui lui était réservée. Ce local accueille également des cours de l'école de musique. Une mauvaise insonorisation du mur mitoyen à la salle de l'harmonie et à la salle des sociétés ne permet pas une location de cette dernière lors des répétitions de l'harmonie. Il conviendra de pallier cet inconvénient. L'occupation de cette salle est actuellement très faible, alors qu'elle est réservée aux sociétés et partis locaux.

Une citerne de récupération des eaux de pluie destinée au service des Parcs et Promenades a été construite sous la partie sud du bâtiment. Elle est opérationnelle.

h) Maison des jeunes

Nous avons remplacé 18 chaises pour un montant budgété de CHF 2'282.65, ces chaises colorées ont été livrées fin octobre.

Nous avons également effectué des travaux de remise en état sur la cuisine pour un montant de CHF 2'352.25, cette somme était prévue au budget 2011.

Il a aussi été nécessaire de rafraîchir les boiseries intérieures avec un coup de peinture pour un montant de CHF 2'862.--, cette somme était prévue au budget 2011.

i) Four à pain

Nous avons effectué des travaux de remise en état sur la cuisine pour un montant de CHF 865.50, cette somme était prévue au budget 2011.

j) Pavillon de football du Bois-de-la-Chapelle

Des travaux de rafraîchissement sur les parties en bois des façades du pavillon ont été effectués, en vue du 50^{ème} anniversaire du foot, pour un montant de CHF 3'618.--, cette somme était prévue au budget 2011.

k) Pavillon de football de la Croix-Blanche

Des travaux de rafraîchissement sur les parties en bois, ainsi que sur les façades du vestiaire et de la buvette de la Croix-Blanche ont été effectués en vue du 50^{ème} anniversaire du foot, pour un montant de CHF 9'234.--, cette somme était prévue au budget 2011.

l) Bâtiment du cimetière

La Municipalité a fait dresser une palissade pour séparer les annexes de ce bâtiment qui abrite les réserves du service des Parcs et Promenades. Les menuisiers du service des travaux se sont chargés de cette réalisation qui aura coûté CHF 2'115.40.

Les abords du bâtiment ont été débroussaillés, nettoyés et replantés

m) Refuge du Chaugand

Des travaux urgents ont dû être effectués dans ce bâtiment. En premier lieu, il a fallu remplacer le chauffe-eau électrique qui coulait et qui n'était pas réparable, pour un montant de CHF 2'797.10. Lors de cette intervention, il a été constaté l'inondation du vide sanitaire sous le refuge, inondation causée par une défectuosité du système d'évacuation des eaux.

Le coût des travaux de pompage de l'eau, des investigations pour découvrir les causes de l'inondation et celui lié aux travaux de réparation des canalisations et de mise aux normes des écoulements de la cuvette et du lavabo des WC et celui de l'évier de la cuisine se sont élevés à CHF 15'598.45.

n) Maison forestière

Dans le courant du mois de septembre, il a fallu effectuer en urgence le remplacement du chauffe-eau électrique défectueux de ce bâtiment pour un montant de CHF 693.10.

URBANISME

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nous avons ouvert cinquante-deux enquêtes publiques en 2011 contre quarante-cinq en 2010 et quarante-trois en 2009. Ces enquêtes concernaient notamment

- l'édification d'un bâtiment de laboratoires et bureaux « Biopôle IV » avec parking extérieur provisoire de 70 places et d'un bâtiment de services « Bâtiment Terrasse » avec parking souterrain de 53 places dans la zone du Plan d'affectation cantonal (PAC) 309 "Vennes";
- la démolition d'une ancienne usine et son remplacement par un immeuble locatif de 9 logements avec un commerce au ch. de Bois-Murat 16;
- la démolition d'un bâtiment et d'une annexe remplacés par un immeuble de 16 logements avec parking souterrain de 20 places à la route de la Croix-Blanche 38;
- la démolition d'une ancienne grange, remplacée par un bâtiment de 3 logements au "Village" derrière le bâtiment Polny 3;
- dans le même quartier, la démolition de la maison villageoise du Polny 5 avec la création à l'arrière d'un immeuble de 5 logements, de 2 villas de 2 logements et de 2 villas individuelles;
- la création d'un immeuble de 4 logements sur la dernière parcelle libre au nord du quartier de la Jaquière;
- la démolition totale de l'ancien bâtiment Clair-Val de l'Association la Branche au ch. Près-les-Bois, remplacé par 3 groupes de villas jumelles;
- la démolition d'une ancienne villa au ch. de Praz-Buchilly;
- la démolition d'anciennes maisons et leur remplacement par 2 groupes de villas jumelées au ch. de la Girarde et à la route de Montblesson;
- la démolition d'une maison et construction d'une villa jumelée au ch. du Polny;
- la création de 2 groupes de villas jumelles au ch. des Planches, 2 villas jumelles au ch. de la Biolleyre;
- la construction de 3 villas individuelles au ch. du Chaugand; une villa familiale au ch. de Ballègue ainsi qu'au ch. du Bois-de-Menton, à la Pécholettaz et au ch. du Ruisseau-Martin; la création d'une piscine couverte sur une grande propriété au ch. des Boveresses;
- l'agrandissement, la surélévation ou la transformation de 6 bâtiments existants; l'agrandissement de l'atelier d'un garage, la réalisation de plusieurs dépendances dont 4 piscines extérieures, des garages et couverts à voitures, une véranda, 2 jardins d'hiver;
- la création de nouvelles ouvertures en toiture et façades;
- la pose de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques;
- la réalisation d'aménagements extérieurs tels que des places de parc, un jacuzzi ou des murs de jardins.

L'aménagement, par la commune, d'une place de rebroussement à l'extrémité sud du Grand-Chemin et la création d'un trottoir (1^{er} tronçon) au début du chemin du Bois-de-Ban ont également été soumis à l'enquête publique. Les crédits pour ces 2 objets ont été accordés par le Conseil communal. Le trottoir du Bois-de-Ban a été réalisé en automne 2011. La réalisation de la place de rebroussement du Grand-Chemin est prévue pour le printemps 2012.

La construction du bâtiment « Biopôle III » (soumis à l'enquête publique en 2008) destiné à laboratoires et à des bureaux, dans le cadre du Plan d'affectation cantonal 309 "Vennes", est terminée. Le chantier du bâtiment « Biopôle IV », a débuté fin 2011, celui du « Bâtiment Terrasse » devrait débuter au printemps 2012 pour une mise en service des deux en automne 2013.

Quant au bâtiment Phare du Biopôle (inauguré en juin 2009), ses aménagements, en bordure de la route de Berne, sont toujours en attente des décisions de l'Etat (réaménagement de la RC601 entre le carrefour des Croisettes et celui de la sortie de l'autoroute à Vennes) en relation avec la révision en cours du PAC 309 Vennes et la réponse de l'Office fédéral des routes (OFROU) concernant l'autorisation d'utilisation de la bretelle d'autoroute par la majorité des futurs utilisateurs motorisés quittant le Biopôle.

La réalisation de l'EMS pour La Fondation du Relais, au lieu dit "La Girarde", a débuté en mars 2010. Les travaux, mis à part les aménagements extérieurs, sont terminés et les premiers résidents ont pris possession des lieux le 26 janvier 2012.

La halle de tennis, la carrosserie et la menuiserie ainsi qu'une villa locative, sises à la route de Berne, ont été démolies pour faire place à un quartier de 11 immeubles, moitié locatifs et moitié PPE, avec parkings souterrains, dont le permis de construire a été délivré en février 2011. Ce chantier a débuté en automne 2011.

La construction d'un immeuble de 9 appartements avec parking souterrain, en lieu et place de la ferme du Golf, au chemin de Ballègue, a débuté en octobre 2010, elle s'achèvera au printemps 2012.

La construction d'un immeuble locatif de 8 logements avec parking souterrain sis à la route de Berne, à côté de la Carrosserie Nouvelle, débutée en juin 2010, s'est achevée fin 2011.

La démolition d'une ancienne usine au ch. du Bois-Murat a été effectuée à fin 2011. La réalisation de l'immeuble prévu en lieu et place devrait débiter au printemps 2012.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet de plan de quartier (PQ) "Les Bosquets du Giziaux", incluant la déchetterie communale, a reçu l'aval définitif du Service cantonal du développement territorial (ci-après, "SDT") en mars 2010. Après l'inscription d'une servitude de passage permettant l'accès direct à la déchetterie, pour le Service communal des travaux, via les dépôts de la voirie, et la constitution d'une charge foncière, le dossier a été soumis à l'enquête publique en janvier 2011; il n'a pas soulevé d'opposition. Il a été adopté par le Conseil communal le 28 juin 2011. Une convention pour la gestion de la déchetterie et les aspects fonciers a été signée.

Ce dossier n'a pas été transmis au canton pour signature car entre-temps, le propriétaire a émis le souhait d'une densification du projet (CUS passant de 0.6 à environ 1.0), ceci dans les gabarits déjà proposés. Cette demande ayant été acceptée par la Municipalité, le dossier modifié a été renvoyé au canton pour examen préalable au début 2012. Il devra ensuite être soumis à enquête publique complémentaire et à nouveau approuvé par le Conseil communal.

Le projet de PPA "Aux Orchez", établi par l'atelier d'architecture Archilab SA, en collaboration avec Esplanade Aménagement SA, urbanistes, présenté avec un CUS de 0.4, a été transmis à l'Etat pour examen préalable, début 2011. Le rapport d'examen favorable a été établi le 16 juin 2011. Le projet modifié, intégrant les remarques des services cantonaux a été envoyé début janvier 2012 pour un ultime examen au SDT. Il devrait être soumis à l'enquête publique au printemps 2012.

Le projet de PPA "Le Closalet", anciennement intitulé "En Montéclard", sur les parcelles propriétés de la Fondation Fonds de prévoyance du Crédit Agricole S.A, comprenant la création d'une passerelle mobilité douce au-dessus de la route de Berne pour relier le nouveau quartier à la zone de la Croix-Blanche et l'accès motorisé sur la route de Berne avec un rond-point prévu à cet endroit a été soumis à l'Etat pour examen préalable à la fin novembre 2010. Une convention traitant des aspects fonciers a été signée entre les propriétaires et la commune. Le Service des routes (SR) et de la mobilité (SM) ont émis un préavis négatif le 20 avril 2011, en raison de l'accès au PPA par la route de Berne. Malgré une analyse complémentaire démontrant l'impossibilité d'un accès par les routes de dessertes communales établie en mai 2011, le SR, par son rapport du 19 octobre 2011, confirme sa non entrée en matière pour l'accès sur la route de Berne.

Dans le cadre de la réactualisation par le canton, fin 2011, de l'étude de requalification de la route de Berne (RC 601a) entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet (reprise de ladite étude sollicitée notamment par les communes de Lausanne et Epalinges), une solution d'accès par une "patte d'oie" pourrait être envisagée pour débloquer la situation, ceci pour autant que le giratoire projeté en amont sur la RC 601a pour accéder au parking de la Croix-Blanche se réalise.

Le projet de PPA "La Possession / Bois-de-Ban", établi par le bureau Wurlod Architectes SA, avec GEA Vallotton et Chanard SA, urbanistes, a été soumis à l'examen préalable au canton en mai 2011. Le projet a été élaboré avec un CUS de 0.45. Le rapport d'examen des services cantonaux, établi le 23 novembre 2011, est favorable, mais demande toutefois de s'approcher d'un CUS de 0.6. La Municipalité étudie une possibilité d'augmentation, mais ne souhaite pas dépasser un CUS de 0.5, ce PPA ne se situant pas dans le périmètre compact modifié du PALM 2012. Toutefois, cette dérogation au CUS de 0.4 mentionnée dans le RPGA doit être examinée. Une étude relative aux possibilités de modification de ce dernier est en cours. Une fois réglée cette question de densification, le dossier sera envoyé au SDT pour examen complémentaire. Il devrait ensuite être soumis à l'enquête publique au printemps 2012.

Un nouveau projet de PPA "La Bodevenaz 2" pour la réalisation d'immeubles de logements avec locaux pour activités compatibles (tertiaire) est à l'étude dans le triangle formé par les routes de la Girarde, du Village et de la route de Berne. Le bureau P. Juillerat, architecte, et GEA Vallotton et Chanard SA, urbanistes, ont été mandatés par le propriétaire. Le dossier a été soumis à l'examen préalable du canton. Le rapport d'examen a été établi le 21 novembre 2011. L'étude, par les mandataires, des modifications et compléments demandés par les services cantonaux est en cours. Au début de l'année 2012, et après approbation par la commune, ce projet de PPA amendé sera soumis au SDT pour examen complémentaire.

Un avant-projet de plan de quartier (PQ) "Grand-Chemin nord" établi par le bureau CCHE Architecture et Design SA, architectes-urbanistes, a été soumis au canton pour examen préliminaire. Il consiste en la création d'un immeuble de 8 niveaux (R+7) avec activités compatibles sur la parcelle colloquée en zone artisanale. Le canton a donné son accord pour le développement du projet en vue d'un examen préalable par ses services. La Municipalité a exigé que des surfaces soient prévues pour de l'artisanat. Les mandataires développent le projet dans ce sens.

A la demande de Swiss Life SA, propriétaire des immeubles au ch. des Croisettes 3 à 15, et suite au constat d'une dégradation de ces immeubles nécessitant des rénovations urgentes (façades et installations techniques), la Municipalité a été approchée par les mandataires concernant l'augmentation de la densification de ce quartier (PQ Les Tuileries I), permettant un transfert des locataires durant la réalisation des travaux de rénovation des appartements. La Municipalité y est favorable, mais cette densification n'est pas possible sans une procédure cantonale relativement longue, car le PQ existant datant de 1959, le canton refuse l'adjonction d'un nouvel addenda. Vu la particularité du quartier, le SDT préconise même la création d'un plan directeur localisé (PDL), à charge de la commune, qui engloberait tout le quartier «Tuileries – Vaugueny – Roches – Bois-Murat – Croisettes» et permettrait une réflexion générale sur les espaces publics dont les aménagements sont insatisfaisants. Ce PDL pourrait être développé en parallèle à un nouveau PPA pour le secteur concerné. Les décisions sur les suites à donner à ce dossier seront prises au début 2012.

Le Service de la santé publique, Division EMS, et le CHUV ont approché la Municipalité pour l'informer du souhait d'agrandir le site de Sylvana, au vu de la pénurie de lits dans ce type d'établissements. L'objectif est de passer de 80 lits actuels à environ 280 et d'une surface de plancher de 6'000 m² à plus de 23'000 m² entraînant une augmentation du personnel qui passerait de 120 employés plein temps (EPT) à 375. La Municipalité a donné son accord de principe pour le développement de cette étude qui nécessitera la réalisation d'un PPA, la zone concernée n'étant pas légalisée.

Suite à la suppression de la circulation dans le complexe scolaire de Bois-Murat, l'ancien chemin d'accès devait être transféré du domaine public au domaine privé de la commune et, comme les autres parcelles du complexe scolaire, attribué à la Zone de construction d'utilité publique. Ceci a fait l'objet d'un addenda au Plan général d'affectation établi par le bureau BBHN SA, ingénieurs géomètres brevetés. Après avoir reçu l'approbation du SDT, à fin décembre 2010, le dossier a été soumis à l'enquête publique en février 2011; il n'a pas soulevé d'opposition. Cet addenda a également été approuvé par le Conseil communal en date du 28 juin 2011.

Suite aux travaux effectués ces dernières années pour le giratoire des Croisettes et l'interface de transports publics, la mise à jour des propriétés foncières et la création des servitudes publiques de passages à pied ont été soumises à l'enquête publique; elles n'ont pas soulevé d'opposition et seront, au début 2012, proposées pour approbation au Registre Foncier.

Concernant le SIT communal (Service d'Information du Territoire), le travail du bureau mandaté a consisté principalement, comme par le passé, à mettre à jour les données en fonction des mutations enregistrées.

Comme annoncé lors de la conférence de presse du 12 janvier 2012, le Conseil d'Etat a intégré le projet de requalification de la RC601a (route de Berne) dans les dossiers "Prioritaires" ; à cet effet, une enveloppe de 21 millions est prévue. La création d'un giratoire, sur le territoire palinard, fait également partie intégrante du dossier. Les questions notamment liées au nombre de voies, pistes cyclables et trottoirs restent encore à définir. S'en suivra toute une batterie de démarches nécessaires à l'aboutissement du projet, l'objectif étant que la route de Berne soit effectivement requalifiée en 2015.

Cependant, ce projet de requalification de la RC601a ne fait pas l'unanimité au sein des membres du Grand Conseil, et plus précisément auprès de certains élus de la Broye, lesquels tentent de prendre ce dossier en otage, voulant que l'accent soit mis en priorité sur l'amélioration de la desserte de leur région par les transports publics. Les communes d'Epalinges et de Lausanne se sont associées pour défendre ce dossier et faire comprendre aux députés que la requalification de la RC 601a n'aura qu'une faible incidence sur la durée du trajet entre la Broye et Lausanne. Les difficultés d'accès au centre de Lausanne ou au contournement autoroutier resteront, comme actuellement, liées principalement à la signalisation régulant la circulation aux carrefours des Croisettes et de Vennes. De plus, cette requalification de la RC 601 a améliorera sensiblement la sécurité de tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.

Dans le cadre de la révision du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges), un schéma directeur centre Lausanne (SDCL) regroupant les communes de Lausanne et Epalinges, a été créé à la fin 2011. Suite à la mise en consultation du projet de rapport final PALM 2012 du 19 décembre 2011, les communes de Lausanne et d'Epalinges ont adressé leurs remarques et commentaires au SDT. Les points importants pour Epalinges concernent principalement :

- la localisation du périmètre compact sur le territoire communal,
- l'augmentation des fréquences du M2 et le prolongement à terme du M2 jusqu'à la Croix-Blanche (voire jusqu'au Chalet-à-Gobet),
- la requalification de la RC 601 (rte de Berne) pour favoriser la modération du trafic sur cet axe et l'accès aux zones à bâtir le long de cette artère.

Fin mai - début juin 2012, le projet de rapport final "PALM 2012" sera mis en consultation publique. Ce rapport final devant être déposé auprès de la Confédération au plus tard le 30 juin 2012.

TRAVAUX

ROUTES-VOIRIE

a) Constructions, transferts au domaine public

Lors de sa séance du 28 juin 2011, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 112'000.00 pour la création d'un tronçon de trottoir au chemin du Bois-de-Ban (voir préavis n° 12/2011). Les travaux, réalisés à l'entière satisfaction des propriétaires bordiers, se sont achevés par un décompte final d'un montant de CHF 92'904.75 (communication faite lors de la séance du Législatif du mardi 21 février 2012).

Le chantier de création d'une place de rebroussement à l'extrémité Sud de la route du Grand-Chemin (crédit de CHF 320'000.00, accordé par le Conseil communal, le 13 décembre 2011) débutera vraisemblablement courant 2012.

Aucun transfert de surfaces expropriées n'est intervenu en 2011.

b) Entretien

Chemin de Près-les-Bois : il a été procédé à des travaux de surfacage. C'est l'entreprise Divico SA, à Bussigny, qui est intervenue.

Quartier du Grand-Chemin : le tapis (couche de roulement) de l'accès au quartier du Grand-Chemin a été changé. C'est l'entreprise Camandona SA, à Crissier, qui s'est vue octroyer ce mandat.

Chemin du Vaugueny : réfection du trottoir par l'entreprise de génie civil Roger Barbey S.A., à Epalinges.

Des travaux de "reflaches" sont intervenus à différents endroits du réseau communal des routes. Ce sont les entreprises Walo Bertschinger SA, à St-Sulpice, et Camandona SA, à Crisser, qui ont procédé.

L'entreprise Divico SA, à Bussigny, est intervenue sur le réseau routier communal (pontage de fissures), sous la direction de M. Ph. Regamey, Chef du Service communal des travaux.

Le service de déneigement n'a pas posé de problèmes particuliers.

Le nettoyage du réseau routier a été fait au moyen de la balayeuse de la commune, à l'instar des trottoirs.

PARCS DES VEHICULES ET MACHINES

Etat des véhicules et engins du Service des Travaux au 31 décembre 2011 :

Broyeur à branches Pezzolato, 2010 ; balayeuse Citymaster 1200 Confort, 2010 ; distributeur Boschung IMS, 2010 ; aspirateur à gazon Wiedenmann Favorit 650, 2010 ; Citroën Nemo 1.4i, 2010 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI, 2004 ; Man, type 10.163 LAE, 2002 ; Transporter Aebi VT 450, 2009 ; Transporter Aebi TP 67 K, 1988 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2001 ; Iseki TF 330, 2004 ; Lindner Unitrac 95 L, 2001 ; Mercedes-Benz 1120 A, 1990 ; John Deere 6400, 1997 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1998 ; Iveco Turbo Daily, avec pont basculant, 1999 ; balayeuse Bucher Citycat 5000, 2003 ; Boschung Pony DP 604 T 4x4, 2000 ; pelle mécanique Takeuchi, 2005 ; tondeuse hélicoïdale Sabo 600-3D, 1991 ; compresseur mobile Kaeser-Mobilair 28, 1987 ; rouleau vibrant, 1991 ; tondeuse "Sabo", 1995 ; Peugeot Boxer 2.8 HDI 350 LL, 2006 ; Mitsubishi Fuso Canter, 2007 ; Isuzu TFS 86, 2007 ; Opel Campo 31 TD 4x4, 1997 ; Heli CPCD 25, 2008 ; John Deere Elix 188 ; John Deere 285.

Conformément aux prévisions budgétaires, nous avons fait l'acquisition : d'un tracteur de débardage LKT 82 F avec remorque forestière, une épareuse radiocommandée Speedy-Cutter ainsi qu'un Citroën Berlingo

Tracteur LKT 82 F Forêts



Remorque et grue



Epareuse Talus Speddy



Citroën Berlingo



ECLAIRAGE PUBLIC

Une entreprise spécialisée a procédé au contrôle des candélabres (résistance aux intempéries – tempêtes notamment), dans les quartiers suivants : Boveresses, Mon-Repos, Bois-de-Menton, Pré-d'Yverdon, Le Grand-Chemin et Montblesson.

Mise en place d'un nouvel éclairage (soit remplacement des installations existantes par des candélabres de dernière génération, autorisant l'installation d'ampoules économiques) au chemin du Vaugueny ainsi qu'au chemin du Bois-de-Ban.

Création d'un éclairage au chemin de Ballègue (sur le tronçon allant du débouché du chemin de Près-les-Bois en direction du golf), ainsi qu'au chemin du Petit-Vennes (1^{ère} étape).

Le remplacement des ampoules a été fait par l'équipe de la Voirie.

Pendant les fêtes de fin d'année, l'habituelle décoration lumineuse a été installée sur le plat de la Croix-Blanche, ainsi que le long du chemin des Croisettes. Quant à la Place de la Croix-Blanche, elle arborait le même éclairage décoratif que celui mis en place les années précédentes.

SERVICES INDUSTRIELS

Stable en 2008 et 2009, la taxe Co2 a triplé dès l'année 2010. Son montant provisoire s'élève ainsi à CHF 0.07 par kWh, augmentant ainsi le tarif de fourniture du gaz.

La libéralisation du marché de l'électricité est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Au coût de l'énergie, sont désormais facturés en plus, une taxe d'utilisation du réseau, une taxe cantonale pour les énergies renouvelables, ainsi que l'émolument lié à l'usage du sol.

Le coût de l'éclairage public (consommation) s'est élevé à CHF 96'406.65 (contre CHF 97'570.60 en 2010, représentant une diminution des coûts de 1,19 %). La ristourne, en faveur de notre commune, ayant été supprimée, elle a été remplacée par l'indemnité d'usage du sol dès le 1^{er} janvier 2008. Pour l'année 2011, les S.I. nous ont versé le montant total de CHF 238'926.70, soit quatre acomptes de CHF 54'000.-, et CHF 22'926.70 lors de l'établissement du décompte définitif (CHF 239'499.35 en 2010).

Au 1^{er} janvier 2011, les nouveaux abonnements Nativa, Nativa plus et Combi, pour la fourniture d'électricité, sont entrés en vigueur.

Le 7 mars 2011, la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a approuvé, la nouvelle concession pour la distribution de l'eau, conclue en Epalinges et Lausanne.

Dans le courant du printemps, le projet Eoljorat a été présenté aux communes directement touchées par ce projet. Son évolution peut être suivie sur le site www.eoljorat.ch.

PARCS ET PROMENADES

L'équipe des jardiniers est composée de trois personnes et compte une dame dans ses rangs. L'apprentie paysagiste engagée en 2008 terminera son apprentissage l'an prochain.

Les jardiniers communaux effectuent l'ensemble des travaux de création et d'entretien des espaces verts et des parcs, y compris les cimetières, ainsi que la décoration des bâtiments communaux et des fontaines publiques. Placés sous les ordres de l'adjoint du Chef du service des travaux, ils effectuent un travail remarquable pour lequel nous recevons souvent des compliments. Nous tenons ici à les en remercier.

Il est relevé que, depuis 2010, cette équipe tourne en effectif réduit, sachant que l'un des collaborateurs a été mis en arrêt maladie (intervention chirurgicale). Ce dernier a maintenant regagné nos rangs, à temps partiel; son état de santé s'améliore. Une réorganisation complète de ce service est à l'étude.

ENLEVEMENT ET ELIMINATION DES DECHETS

Le CIL est aujourd'hui opérationnel et le centre de transbordement du périmètre de Gedrel est en phase d'optimisation. Il a été achevé lors l'ouverture de la route de contournement de la Sallaz, qui a été inaugurée le 18 novembre 2011.

GEDREL est responsable du centre de compactage. Une convention entre la municipalité de Lausanne et GEDREL SA a été signée réglant les modalités d'exploitation.

La Ville de Lausanne a accepté d'étendre aux communes du périmètre son offre d'activités de sensibilisation à l'environnement destinées aux classes lausannoises. En 2011, 8 classes palinzardes ont suivi une séance Info-énergie et 6 classes ont participé à une animation Gedrel.

Les frais de traitement des déchets spéciaux détenus par les ménages et non repris par les fournisseurs sont financés par l'Etat mais reportés sur les périmètres de gestion. Le principe de solidarité pour le paiement de l'élimination de ces déchets est accepté par les communes de GEDREL.

Le volume des déchets ménagers pris en charge par le transporteur privé, sans la déchetterie, est important.

Voici les chiffres pour 2011 :

- ordures ménagères : 1'942,490 tonnes (1'873 tonnes en 2010)
- déchets encombrants : 110,320 tonnes (83.62 tonnes en 2010), selon la répartition suivante : Cridec (déchets spéciaux) 20,06 t.; Teuftal (encombrants) 46,42 t.; Coulette (compostable) 5,6 t.; Tridel (incinérables) 1,16 t. et décharge bio-active, 37,08 t.
- verre : 112,200 tonnes (98.100 tonnes en 2010)
- papier : 246,100 tonnes (237.540 tonnes en 2010)

Nombre de passages enregistrés en 2011 : 27'371 (contre 25'930 en 2010 et 25'966 en 2009).

Le taux de recyclage 2011 est de 54,82 %, soit légèrement supérieur à celui obtenu en 2010 (54.42 %).

Nous nous efforçons de sensibiliser le citoyen et les écoliers par des campagnes d'information, d'incitation au tri au moyen d'affiches, de brochures et d'interventions ciblées dans les écoles. Le calendrier de ramassage des déchets ménagers a été également revu dans ce sens.

Une journée spéciale "ramassage des sapins de Noël" a été organisée le 2^{ème} mardi du mois de janvier et a remporté un réel succès; ce ramassage sera à nouveau prévu au calendrier 2012.

Commune d'Epalinges

Taux de recyclage 2011

	<i>Déchets Compo- stables</i>	<i>Papier Carton</i>	<i>Verre</i>	<i>Métaux</i>	<i>Bois</i>	<i>Textiles</i>	<i>Appareils Electro- niques et ménagers</i>	<i>Plastique</i>	<i>Pet</i>	<i>Divers (sagex, liège, tétrà, briques, etc.)</i>
DESA	1001.030	310.840	182.060	121.087	231.120	11.455	77.534	69.582	15.725	26.082
Commune	79.760	246.100	112.200							
Total (en tonnes)	1080.790	556.950	294.260	121.087	231.120	11.455	77.534	59.582	15.725	26.082

Total général (en tonnes) des déchets recyclés : 2484.585
 Ordures ménagères (incinérables) : 1942.490
 Déchets encombrants (incinérables) : 105.405

Total des déchets : 4532.480

Taux de recyclage : $\frac{2484.585}{4532.480} = 54.82 \%$

COLLECTEURS, EPURATION

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement (DES), le 28 septembre 2010, et présenté au Conseil communal le même jour, montre la présence d'eaux claires qui sont inutilement acheminées au réseau intercommunal de la STEP. En conséquence, le canton invite la commune à accorder une attention particulière à la réalisation des mesures nécessaires afin d'améliorer la situation (mise en séparatif, étanchéité des collecteurs drainants, contrôle du séparatif des biens-fonds, etc.).

Il s'agit également de prendre les dispositions nécessaires pour assumer le financement, à long terme, de l'évacuation et de l'épuration des eaux, conformément au principe de causalité défini par la législation fédérale sur la protection des eaux (LEaux, art. 60a).

A cet effet, et au moment de la rédaction du présent rapport, la Municipalité étudie un nouveau Règlement communal sur les collecteurs et l'épuration des eaux usées, ainsi que son tarif des taxes. Ce dossier devrait faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une séance du Conseil communal courant 2012. Bien entendu, l'autorité cantonale, elle aussi, sera appelée à valider ce Règlement.

Il est rappelé ici que le PGEE est un instrument évolutif; le cadastre des canalisations et les rapports d'état doivent être remis à jour selon les besoins, et la planification réadaptée en conséquence, en particulier lors d'une future extension des zones à bâtir (révision du PGA). Si le concept d'évacuation des eaux devait être revu de manière significative à l'avenir, il y aurait lieu de faire réapprouver le PGEE par l'autorité cantonale.

La mise en séparatif du quartier de Vennes, selon préavis municipal 1/2008 au Conseil communal, est maintenant terminée pour la 1^{ère} étape (tronçon Boissonnet – chemin des Abeilles – La Cigale). La 2^{ème} étape (chemisage d'une canalisation existante) a été réalisée au printemps 2011. L'enveloppe totale allouée par le Conseil communal, d'un montant de CHF 953'000.-, s'est finalement avérée insuffisante, le Service de l'assainissement de la Ville de Lausanne reconnaissant avoir mal géré le dossier et commis de nombreuses fautes dans la manière d'évaluer le coût des travaux.

En conséquence, c'est une rallonge de CHF 232'000.- que la Municipalité s'est vue accorder par l'autorité législative, lors de sa séance du 12 avril 2011. A cette rallonge, il convient encore d'ajouter la somme de CHF 50'000.- (forfait) qu'Epalinges a versée pour le chemin de Boissonnet. La commune aura finalement participé à hauteur de CHF 1'235'000.- aux travaux précités, situés sur le territoire lausannois.

Le chantier relatif à la réalisation de la 2^{ème} étape des travaux de construction d'un nouveau collecteur séparatif, en remplacement du collecteur unitaire existant, avec réfection de la chaussée et réalisation d'un trottoir au chemin du Petit-Vennes, est en cours. L'enveloppe allouée par le Législatif, le 22 février 2011, est d'un montant de CHF 710'000.- (net TTC); voir préavis municipal n° 2/2011.

Les travaux de construction d'un collecteur séparatif chemin du Bois-Murat/chemin du Vaugueny, ont été dûment réalisés. Le crédit accordé par le Conseil communal, lors de sa séance du 22 février 2011, était d'un montant de CHF 185'000.- (net TTC); voir préavis municipal n° 3/2011. Décompte final des travaux : CHF 162'962.30 (annoncé au Législatif le 21 février 2012.)

Durant l'année 2011, la STEP a traité les eaux usées d'une moyenne de 227'919 équivalents-habitants (EH), représentant une augmentation de 6 % par rapport aux 214'111 EH de 2010 (193'997 en 2009). Les précipitations atmosphériques annuelles cumulées ont atteint 853 mm, en diminution de 11 % par rapport aux 957 mm de 2010. L'année 2011 fut marquée, comme 2009, par des périodes de sécheresse importantes en octobre et novembre notamment, ce qui n'a pas facilité l'exploitation de la STEP, particulièrement au niveau de la production et de l'extraction des boues biologiques. Seul 1 % des eaux parvenues à Vidy n'ont pu être traitées, tout comme en 2010.

A la STEP, des essais pilotes ont été menés depuis 2009 avec pour objectifs d'identifier les procédés performants pour l'élimination des micropolluants, d'évaluer les conditions opératoires correspondantes et d'en déterminer les coûts et les besoins énergétiques. Il est apparu, au terme de ces essais, que les traitements testés – d'une part l'ozonation puis la filtration sur sable et d'autre part l'absorption sur charbon actif en poudre puis ultrafiltration membranaire – sont nettement plus efficaces que les procédés conventionnels et permettent d'éliminer, l'une comme l'autre, la plupart des micropolluants analysés. Ces deux technologies peuvent être mises en œuvre dans la plupart des STEP.

Le Grand Conseil du canton de Vaud a voté, en mars 2010 une enveloppe de 2,1 millions de francs pour lutter contre les micropolluants. Ce crédit sert à soutenir les essais, à établir un «Plan cantonal micropolluants» (PCM) en cours d'élaboration, qui va définir quelles STEP devront à terme traiter ces produits. Ce plan redessinera aussi le parc vaudois des installations de traitement des eaux usées, aujourd'hui très décentralisées. Dans les années à venir, il s'agira en effet d'en rationaliser les coûts d'exploitation.

Le gouvernement envisage aussi de soutenir financièrement la mise en place de ces traitements avancés ainsi que le raccordement de petites installations sur des plus grandes (régionalisation). Cette stratégie gouvernementale pourrait faire l'objet d'une demande de financement au Grand Conseil pour soulager financièrement les communes devant s'équiper.

Les essais de Vidy confirment que les moyens techniques existent, qu'ils sont applicables et qu'ils permettent d'éliminer plus de 80% des micropolluants dans les eaux usées. Le projet-pilote montre aussi qu'une étape supplémentaire d'épuration peut être intégrée à des installations existantes. Les estimations des coûts et de la consommation d'énergie faites au niveau national ont aussi été corroborées. Les résultats de la consultation sur la modification de l'ordonnance sur la protection des eaux ont montré, par ailleurs, que la nécessité de réduire les micropolluants dans les eaux usées était reconnue par une large majorité et qu'une modernisation ciblée des STEP recueillait une large adhésion. La question du financement des mesures devait par contre être réglée, le Conseil des Etats ayant déjà accepté une motion de sa Commission de l'environnement (CEATE-CE) demandant au Conseil fédéral d'élaborer des bases légales pour établir un financement conforme au principe du pollueur-payeur. Le Conseil fédéral soutenait cette motion que le Conseil national a approuvée lors de sa session du 15 mars 2011.

COURS D'EAU

Actuellement, selon les directives cantonales, les communes sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau non corrigés.

Aucun travail important n'a été effectué en 2011.

ECOLES

Extrait du rapport d'activité de l'établissement scolaire d'Epalinges

Billet du directeur

"La lecture de ce chapitre permet de se rendre compte des nombreuses prestations offertes aux élèves de l'établissement primaire et secondaire d'Epalinges.

Je remercie les doyens, les chefs de file de branches, ainsi que tous les responsables de secteur qui font tout pour mettre en œuvre ces prestations et qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Les locaux sportifs de Bois-Murat, à savoir la salle de gymnastique et la piscine, ont été magnifiquement rénovés. Les terrains de sport, eux aussi mis à neuf ont pu être inaugurés à la fête des écoles de juillet avec de nombreuses activités sportives, dont le match de football réunissant élèves, parents et enseignants. Puis, en automne, le réaménagement du préau sud a également vu le jour.

Quant au câblage informatique des classes, la dernière phase étant achevée, l'établissement va pouvoir passer à une communication interne via internet.

Je relève également le système performant de transport en bus scolaire de collège à collège afin d'équilibrer les effectifs des cycles primaires entre les zones de recrutement.

C'est l'occasion pour moi de remercier la Municipalité et le Conseil communal d'investir des sommes importantes afin d'offrir aux élèves de très bonnes conditions scolaires.

A la rentrée d'août, l'augmentation du nombre d'élèves, mais également le départ à la retraite de plusieurs maîtres ont nécessité l'engagement de 11 enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement, l'appropriation par les enseignants du nouveau Plan d'études romand nécessite de nombreuses formations. A noter également la votation populaire du 4 septembre qui demande la modification de la loi sur l'enseignement obligatoire du canton de Vaud. La mise en application de l'harmonisation scolaire (HARMOS) implique des prises de décisions à plusieurs degrés de la scolarité obligatoire.

Je terminerai par un évènement sympathique qui a vu la transformation en dortoirs des classes de Bois-Murat lors de l'accueil de cinq cents gymnastes tchèques participant à la Gymnaestrada en juillet.

Je remercie tous les collaborateurs de l'établissement, enseignants, membres des services parascolaires, bibliothécaires, dépositaire CADEV, secrétaires, concierges, chauffeur du bus scolaire, de leur collaboration et leur dévouement au service de nos élèves."

CORPS ENSEIGNANT

a) Composition au 1^{er} janvier 2011

Au niveau primaire, l'établissement compte 49 maîtresses et maîtres dont 9 maîtresses à plein temps.

Au niveau secondaire, 47 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 11 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options.

7 maîtresses et maîtres spécialistes, dont 5 à plein temps, enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires. Ainsi, au 1^{er} janvier 2011, le total des enseignants s'élève à 103 pour tout l'établissement.

b) Composition au 1^{er} août 2011

Au niveau primaire, l'établissement compte 51 maîtresses et maîtres dont 9 maîtresses à plein temps.

Au niveau secondaire, 51 maîtresses et maîtres généralistes ou spécialistes, dont 16 à plein temps, partagent leur enseignement dans le cycle de transition et dans les voies secondaires de baccalauréat, générale ou à options.

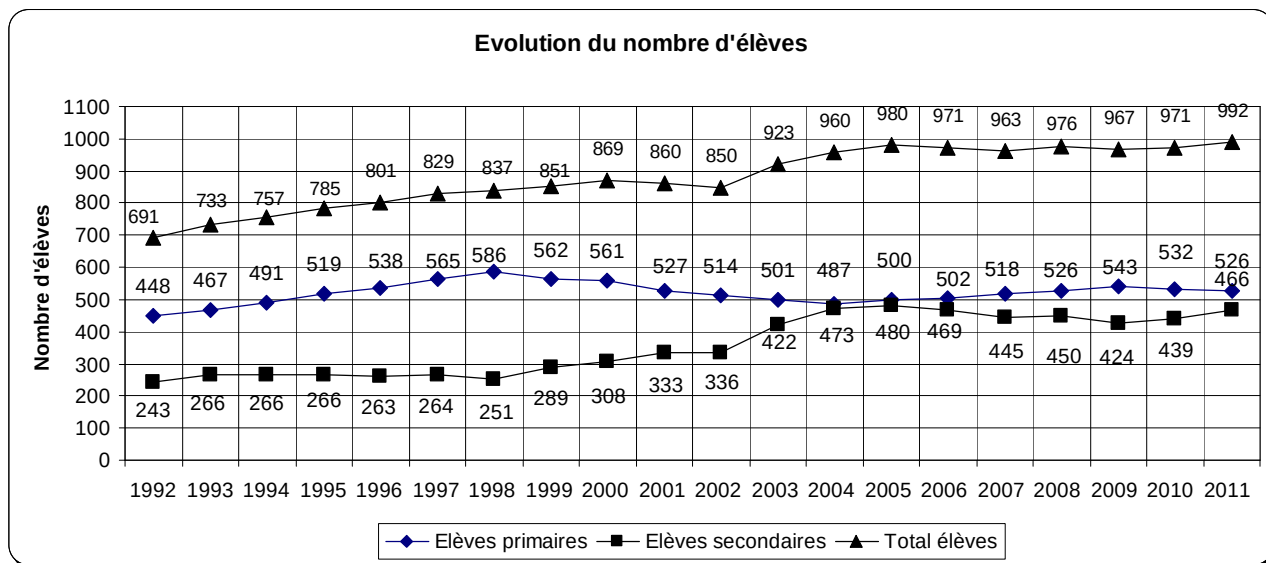
4 maîtresses et maîtres spécialistes, tous à plein temps enseignent à la fois à des élèves primaires et secondaires. Ainsi, au 1^{er} août 2011, le total des enseignants s'élève à 106 pour tout l'établissement.

Liste des classes avec maîtres de classe et effectifs

2010-2011				2011-2012			
		Effectif au 1er octobre 2010				Effectif au 1er octobre 2011	
Classe	Lieu	Nom enseignant(e)		Classe	Lieu	Nom enseignant(e)	
CIN/1	BM	S. Kropf/M. Briguet	21	CIN/1	BM	S. Kropf/M. Briguet	19
CIN/2	BM	I. Borel/A. Mercier	21	CIN/2	BM	I. Borel/A. Mercier	18
CIN/3	BM	A. Di Giandomenico/Ch. Fleury	22	CIN/3	BM	A. Di Giandomenico/Ch. Fleury	18
CIN/4	OF	J. Isaaaz/A-L. Reymond	22	CIN/4	BM	S. Frioud	18
CIN/5	OF	H. Leuba	20	CIN/5	OF	J. Isaaaz/A-L. Reymond	21
CIN/6	OF	A. Favre/E. Hostettler	21	CIN/6	OF	H. Leuba	21
CIN/7	GC	S. Fischer/M.-L. Bigler	17	CIN/7	OF	A. Favre/E. Hostettler	21
CIN/8	VI	V. Lienhard	23	CIN/8	GC	S. Fischer/M.-L. Bigler	22
CYP1/11	BM	L. Schwerzmann/FI. Pfyffer	22	CIN/9	VI	V. Lienhard	19
CYP1/12	OF	C. Guignet/S. Amstutz	20	CYP1/11	BM	G. Voirol/ S. Sancho	16
CYP1/13	OF	N. Miserez/K. Graff	19	CYP1/12	BM	I. Rochat/M. Briguet	15
CYP1/14	CH	F. Hürlimann/F. Pachoud	16	CYP1/13	OF	S. Sancho/S. Gloor	19
CYP1/21	BM	G. Voirol/ S. Harel	14	CYP1/14	OF	N. Barthlomé/M. Briguet	20
CYP1/22	BM	V. Ansermet	17	CYP1/15	VI	M. Vadimon/ M. Dürst	20
CYP1/23	OF	S. Sancho/S. Gloor	19	CYP1/21	BM	L. Schwerzmann/F. Pfyffer	19
CYP1/24	OF	N. Barthlomé	18	CYP1/22	OF	C. Guignet/S. Amstutz	20
CYP1/25	VI	M. Vadimon/ K. Graff	21	CYP1/23	OF	N. Miserez/M. Seydoux	21
CYP2/31	BM	R. Gemmiti/M. Logan	22	CYP1/24	CH	F. Hürlimann/F. Pachoud	18
CYP2/32	CB	V. Gobin	22	CYP2/31	BM	L. Sonrel/M. Pasche	15
CYP2/33	CB	A.-C. Meylan/M. Signorini	22	CYP2/32	BM	K. Graff	14
CYP2/34	CH	C. Vuagniaux/C. Siegrist	17	CYP2/33	CB	D. Sordet/V. Stockar	18
CYP2/41	BM	L. Sonrel/M. Pasche	20	CYP2/34	CB	F. Schmidt	18
CYP2/42	CB	I. Rochat	20	CYP2/35	VI	S. Voeffray/E. Moret	18
CYP2/43	CB	D. Sordet/V. Stockar	21	CYP2/41	BM	R. Gemmiti/M. Logan	23
CYP2/44	CB	F. Schmidt	22	CYP2/42	CB	V. Gobin	23
CYP2/45	VI	S. Voeffray/E. Moret	23	CYP2/43	CB	A.-C. Meylan/M. Signorini	22
DEP1	BM	G. Schäppi	10	CYP2/44	CH	M. Dürst/C. Siegrist	22
				DEP	BM	G. Schäppi	8
			Total primaire				Total primaire
			532				526

5/1	BM	G. Rochat	22	5/1	BM	L. Bohnet	20
5/2	BM	A. Bourqui	21	5/2	BM	A. Breitler	20
5/3	BM	J. Valley	22	5/3	BM	A. Bridel	20
5/4	BM	A. Schwitzguébel	21	5/4	BM	C. Moix	20
6/1	BM	O. Fischer	22	5/5	BM	C. Favre	20
6/2	BM	A. Breitler	22	6/1	BM	G. Rochat	20
6/3	BM	A. Bridel	22	6/2	BM	A. Bourqui	19
6/4	BM	C. Moix-Bagyo	21	6/3	BM	J. Valley	22
7VSB/1	BM	A. Jaunin	23	6/4	BM	A. Schwitzguébel	20
7VSB/2	BM	M.-A. Schneider	24	7VSB/1	BM	N. Witz	26
7VSG/1	BM	J.-L. Magnenat	19	7VSB/2	BM	Ph. Wehrli	26
7VSG/2	BM	D. Schuerch	18	7VSG/1	BM	M. Jenny	16
7VSO/1	BM	F. Ermatinger	13	7VSG/2	BM	M. Cuozzo	17
7VSO/2	BM	G. Constantin	13	7VSO	BM	A. Amstutz	15
8VSB/1	BM	S. Gharbi	15	8VSB/1	BM	A. Jaunin	23
8VSB/2	BM	A. Cuenca	15	8VSB/2	BM	S. Rutishauser	24
8VSG	BM	A. S.-Moix	20	8VSG/1	BM	J.-L. Magnenat	14
8VSO	BM	F. Nichele	11	8VSG/2	BM	D. Schuerch	15
9VSB/1	BM	N. Witz	25	8VSO/1	BM	F. Castanotto	12
9VSB/2	BM	Ph. Wehrli	25	8VSO/2	BM	G. Constantin	13
9VSG	BM	M. Jenny	14	9VSB/1	BM	S. Gharbi	16
9VSO	BM	A. Amstutz	13	9VSB/2	BM	A. Cuenca	15
DES/1	BM	Ph. Rochat	9	9VSG	BM	A. S.-Moix	22
DES/2	BM	E. Hoznour	9	9VSO	BM	F. Nichele	11
				DES/1	BM	Ph. Rochat	9
				DES/2	BM	A. Theurillat	11
			Total secondaire				Total secondaire
			439				466
			Total établissement				Total établissement
			971				992

ELEVES



TRANSPORTS SCOLAIRES

Les lignes de bus internes (TL 45 et 46) facilitent l'accès des élèves aux bâtiments scolaires.

En parallèle à ces transports en commun utilisés par les élèves secondaires, un système de transports de collège à collège est toujours organisé par la direction des écoles lorsque les élèves primaires ne peuvent être scolarisés dans leur zone de recrutement. Un bus communal et un bus privé assurent ces déplacements.

SANTE SCOLAIRE

Il est précisé que le rapport du service de santé fait état de ses activités dès le 22 août 2011, date à laquelle l'infirmière scolaire a débuté son activité au sein de l'école.

L'organisation des dépistages et des visites médicales se fait directement avec les maîtres concernés et les doyens (contrôles de santé, vaccinations, dépistages dentaires, etc.).

En chiffres et pour un semestre, l'activité du médecin scolaire et de l'infirmière scolaire se résume pour l'essentiel de la façon suivante : les élèves de CIN2 ont eu un test de l'audition, de la vision, un test de Lang (permettant de détecter le strabisme), ainsi qu'un test des couleurs (permettant de détecter le daltonisme). Dépistage d'ouïe et de vue : 9 classes, soit au total 83 élèves. 5 élèves ont été envoyés chez un ophtalmologue suite à une déficience de la vision, 2 élèves ont été découverts daltoniens et 4 élèves ont été dépistés avec une déficience auditive.

Les vaccinations

Pour les CYP 1, les vaccins proposés sont : diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, rougeole, oreillons et rubéole.

Pour les 7^{ème} année, la séance de vaccination proposée en octobre 2011 a concerné 70 élèves : HPV (human papillomavirus) : 36 doses; Hépatite B: 39 doses; Diphtérie Tétanos : 23 doses; Diphtérie Tétanos Polio : 1 dose.

Dans les classes de 8^{ème}, proposition d'un rattrapage de la vaccination ROR, 6 classes sont concernées, soit 114 élèves.

Consultations, soins, soutien d'élèves

Selon les situations, l'infirmière propose, avec l'accord de l'enfant, un entretien avec les parents et/ou les oriente vers le service PPLS ou vers les médiateurs. Elle peut aussi, dans certains cas, assurer le suivi de l'enfant à court, moyen ou long terme. Il arrive qu'elle fasse appel au médecin scolaire pour des conseils. Dans tous les cas, elle fait preuve de beaucoup d'écoute et de soutien. Il n'est pas rare qu'elle doive dispenser des soins aux enseignants.

Les secrétaires de l'établissement, Mmes Coenegracht, Borgeaud et Demierre sont elles aussi appelées quotidiennement à prodiguer des soins aux élèves.

Interventions à l'infirmierie

L'infirmière a été sollicitée à 279 reprises pour des problèmes les plus divers, notamment dans 120 cas de maladie (maux de ventre, fièvre, maux de tête, crise d'asthme, problèmes allergiques, etc.), dans 122 cas de type accident (entorses, fractures diverses, plaies, brûlures, etc.), dans 37 cas pour des problèmes d'ordre psycho-affectif (déprime, problèmes personnels, etc.). Parmi ces cas, 12 élèves sont allés faire un contrôle à l'hôpital.

Des interventions en classe sur une thématique particulière ont été nécessaires : en classe primaire, pour parler de l'hyperactivité d'un camarade de classe; en 9^{ème} année, pour parler d'une camarade épileptique.

D'octobre à novembre, un dépistage dentaire a été effectué, comme chaque année, par le dentiste scolaire, auprès de tous les élèves de l'établissement.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE (PPLS)

Epalinges est rattachée à la Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise (CRENOL).

L'équipe du PPLS a suivi des journées de formation sur le thème de l'évaluation et du bilan, des troubles neuro-visuels, ainsi que des cycles de conférences proposées par l'OPS, sur le thème de la mémoire et de la guidance parentale. L'une des logopédistes a suivi une formation sur les troubles logico-mathématiques; elle participe à un groupe de supervision régional sur le thème de la dyscalculie.

Les thérapies principales offertes par les spécialistes du PPLS sont : les bilans (investigations destinées à cerner les difficultés et les compétences de l'enfant, et poser éventuellement un diagnostic), les entretiens et suivis familiaux, les traitements (en individuel ou en groupe), les concertations avec les enseignants ainsi que les activités de prévention.

Les spécialistes collaborent également avec les membres du corps enseignant et médical en participant à des réseaux et à des réunions pluridisciplinaires: réseau « santé », GRAPPE.

Comme pour tous les services PPLS de la CRENOL, les demandes d'intervention augmentent chaque année obligeant les spécialistes à trouver des solutions pour pallier cette difficulté.

Au niveau des soutiens, différentes interventions sont donc privilégiées :

- les prises en charge individuelle sont toujours proposées, mais, lorsque cela se justifie, des traitements en groupe sont organisés;
- les interventions en classe (prévention, travail en classe du CIN),
- sur le plan de l'accueil des nouvelles demandes, les spécialistes proposent de la guidance avec les parents ou les enseignants, lorsque la situation s'y prête.

Malgré ces mesures, certains élèves doivent être envoyés en privé, par manque de place au PPLS ou lorsqu'un traitement intensif s'avère nécessaire.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Le rôle du psychologue conseiller en orientation est d'accompagner les élèves qui le souhaitent dans leurs démarches d'élaboration et de réalisation d'un projet scolaire et/ou professionnel. Le travail d'orientation s'effectue principalement avec les élèves de 8^{ème} et 9^{ème} année ou en âge de quitter l'école.

Les prestations décrites ci-dessous donnent un aperçu de ce qui est proposé aux élèves dans le cadre de l'orientation scolaire et professionnelle :

- Séances en classe de sensibilisation au choix professionnel et d'information sur différents métiers ou formations.
- Entretiens individuels avec les élèves, parfois accompagnés des parents qui le désirent, afin de les aider dans leurs démarches d'orientation : connaissance de soi, exploration de ses intérêts professionnels, connaissances des filières de formation et leurs débouchés.
- Tests (aptitudes et/ou intérêts)
- La mise à disposition de documents : fiches Infop, (fiches d'information sur des professions), fiches Ecol'Info, dossiers sur des métiers ou des écoles, DVD relatif à différentes professions, la plupart de ces documents se trouvent sur le site Internet www.vd.ch/orientation
- Soutien psychologique ponctuel en cas de difficultés personnelles et collaboration avec d'autres professionnels si nécessaire : infirmière scolaire, médiateur, psychologue scolaire ou médecin traitant.
- Aide en vue de trouver une place de stage, une place d'apprentissage, une solution de formation ou d'intégration professionnelle pour les élèves qui en ont besoin.
Les élèves ont, entre autres, accès à notre bourse de places d'apprentissage réalisée à partir d'une enquête menée par les centres d'orientation auprès des entreprises formatrices du canton. Cette liste est régulièrement mise à jour et peut être consultée le site Internet www.vd.ch/orientation
- Information continue tout au long de l'année sur les différentes manifestations liées à la formation (portes ouvertes d'écoles ou d'entreprises, salons de l'apprentissage, visites Info-métiers, etc.)

En ce qui concerne les choix des élèves en juillet 2011, on peut observer la répartition suivante :

Elèves de la classe de développement

Garçons

1 inscription à l'OPTI SAS

Filles

Elèves de la voie secondaire à options

Garçons

1 apprenti carrossier-tôlier
1 apprenti charpentier
1 préapprentissage ERACOM
1 inscription au Semestre de motivation

Filles

1 apprentie pâtissière-confiseuse
1 apprentie gestionnaire du commerce de détail
1 préapprentissage au CEPV

2 inscriptions à l'OPTI

1 inscription à l'OPTI
3 inscriptions au Raccordement I

Elèves de la voie secondaire générale

Garçons

1 apprenti forestier-bûcheron
1 apprenti informaticien
1 apprenti menuisier
1 apprenti employé de commerce
1 préapprentissage ETML
1 inscription au gymnase ECGC

1 élève à la recherche d'une solution

Filles

1 préapprentissage ERACOM

2 inscriptions à l'OPTI
2 inscriptions au Lycée en France

Elèves de la voie secondaire de baccalauréat

Garçons

24 inscriptions au gymnase Ecole de maturité
2 apprentis informaticiens
1 apprenti employé de commerce
1 redoublement

Filles

21 inscriptions au gymnase Ecole de maturité

1 élève à la recherche d'une solution

Au terme de la scolarité obligatoire, la majorité des élèves choisit de poursuivre sa formation par un apprentissage ou des études au gymnase. Certains élèves ont besoin d'une année de transition en préapprentissage, à l'OPTI ou dans un semestre de motivation.

REFECTOIRE SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} septembre 2003, les écoles disposent d'un réfectoire scolaire. La confection des repas, et leur livraison, sont assurées par Concordance S.A. Basée jusqu'en mai 2010 à Puidoux, cette société se trouve désormais à Crissier. Outre la satisfaction, de manière générale, des jeunes, cette solution comporte l'avantage de pouvoir prendre en considération les intolérances alimentaires (au poisson, au gluten et au lactose). Ce ne sont pas moins de quatre à cinq menus différents qui peuvent être proposés chaque jour, si l'on ajoute à cette liste les végétariens et les jeunes qui, pour des motifs religieux, ne mangent pas de porc.

En juin 2006, le label « Fourchette verte junior » a été obtenu ; il distingue les établissements répondant à des critères d'équilibre alimentaire, de tri des déchets et de respect de l'environnement.

Dès la rentrée scolaire 2011/2012, l'organisation du réfectoire a été modifiée afin de mieux répondre aux besoins, à la fois de gestion et de l'encadrement/animation.

Un poste de gérante, distinct de l'animation a été créé. L'équipe du réfectoire est donc maintenant composée d'une gérante, d'une animatrice et d'une aide de cuisine.

Une caisse enregistreuse électronique a été installée et chaque élève inscrit dispose d'un compte accessible au moyen d'un code barre personnalisé. Ce code est affecté après l'inscription et remis à l'élève, selon son souhait, sous forme de carte ou d'étiquette à coller par exemple sur l'abonnement de bus. En cas de perte, le code est alors annulé et immédiatement remplacé, sans perte de la somme en compte.

Afin de donner suite à la demande des parents, formulée au travers de l'Association des parents d'élèves et du Conseil d'établissement, la Municipalité a décidé de mettre en place un encadrement plus structuré, plus particulièrement pour les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année. L'organisation de cet encadrement a été confiée aux animateurs du Centre d'animation des Jeunes d'Epalinges "CAJE". Par ailleurs, dans le but d'offrir plus de possibilités de divertissements, l'horaire d'ouverture de la bibliothèque a été avancé à 12h30. Durant la totalité de la pause de midi, l'enfant reste cependant sous la responsabilité civile de ses parents ou tuteurs légaux.

Cette solution, expérimentale, sera maintenue en attendant la mise au point, par le canton, du règlement d'application de l'article constitutionnel sur l'école à la journée continue.

Pour la période d'août à décembre 2011, nous constatons une augmentation de la fréquentation du réfectoire.

Au 31 décembre 2011, 148 élèves sont inscrits, dont 103 en fixe, au moins 1 jour par semaine. Cette augmentation de l'affluence a nécessité l'achat de couverts supplémentaires.

En ce qui concerne les élèves fréquentant le réfectoire de manière aléatoire, une dizaine y mange régulièrement (plus de 3 fois par mois) et une douzaine au moins une fois par mois. Une autre douzaine d'enfants, non inscrits, a pris un repas une fois ou l'autre, soit en dépannage ou alors pour manger avec leurs copains.

Le repas festif, organisé par Concordance, le 15 novembre 2011, a généré un record d'affluence : 107 repas ont été servis. Au menu, hamburger, salade, pommes Wedges et boule de berlin.

Après le repas, plusieurs enfants restent ou reviennent après un moment à l'extérieur au réfectoire : certains pour avancer leurs devoirs en étant au calme. D'autres, de plus en plus nombreux, participent aux activités organisées par l'animatrice. Nous constatons que des élèves mangeant à la maison reviennent à l'école plus tôt, pour participer aux différentes activités d'animation.

Période	Nbre de repas	Moyenne/j	Nbre de jours
Janvier/juin	5263	62.6	84
Août/décembre	4643	73.7	63
TOTAUX	9906	67.4	147

BIBLIOTHEQUE DES JEUNES

La bibliothèque continue de s'améliorer progressivement. Après l'élargissement de ses services auprès des écoles et l'extension de l'ouverture de midi, elle s'apprête à vivre de nouvelles évolutions avec l'élargissement de son offre à des adultes palinzards, voire l'ouverture d'une section adulte. Ainsi, elle deviendra une vraie bibliothèque municipale s'adressant aux lecteurs de 0 à 100 ans permettant à chacun, par l'accès à la lecture, un développement personnel et intellectuel.

En 2011, la bibliothèque a accueilli une centaine de visites de classe dans le cadre du programme de sensibilisation à la lecture. A chaque visite, les collaboratrices dispensent des explications, des informations, présentent les nouvelles acquisitions, leurs "coups de cœur" et, le plus souvent, une lecture intervient. Invariablement, de nombreux élèves reviennent s'inscrire ou se réinscrire, après chaque visite, et deviennent des lecteurs plus réguliers.

Durant l'année, la bibliothèque a prêté 29'589 livres et documents divers à disposition (dont 3'599 livres empruntés par des classes). La bibliothèque compte 1'851 inscrits, dont 137 nouvelles inscriptions enregistrées durant l'année.

Si 798 documents abîmés, défraîchis ou désuets ont été supprimés des étagères de la bibliothèque, 954 nouveaux titres ont trouvé leur place sur les rayonnages afin d'assurer l'enrichissement de l'offre. Les exemplaires encore en bon état ont été acheminés au Maroc à l'attention d'une association berbéro-suisse de solidarité en faveur des écoliers.

Au 31 décembre 2011, l'état des collections de la bibliothèque et la salle de documentation comptaient 17'867 livres et autres documents, dont 6'983 dans la section Jeunesse, 285 dans la section Adultes, 3'939 dans la section BD et albums, 2'368 numéros de périodiques, 266 autres et multimédia et 4'026 dans la salle de documentation.

CULTES

Les communes de Lausanne, Savigny et Epalinges sont liées par une convention en ce qui concerne les frais d'entretien courant de la paroisse catholique de St-Etienne, sise à la route d'Oron. D'après l'annexe 1 de la convention font partie de ces frais et sont, par conséquent, à la charge des communes :

- les travaux d'entretien et de réparation courants des bâtiments d'église et des locaux pour l'instruction religieuse;
- la fourniture, l'entretien et la réparation du mobilier des bâtiments d'église nécessaires au culte et à l'instruction religieuse;
- les frais d'eau, d'électricité, de chauffage et de nettoyage des bâtiments et locaux précités.

La nouvelle convention de subventionnement des frais d'entretien et d'exploitation du lieu de culte de la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV) a été signée par l'Exécutif en date du 6 décembre 2010 (pour mémoire, la précédente datait du 7 avril 2008). Elle est entrée en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Conclue pour une durée de cinq ans (contre deux précédemment), avec possibilité de dénonciation 6 mois avant l'échéance de la convention et au tiers le nombre de communes requises, elle prévoit, à l'instar de termes de l'ancienne convention, une clé de répartition en fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune. Seules les communes comptant plus de 10 fidèles participent aux frais forfaitaires d'un montant de CHF 30'000.00. Pour Epalinges, comptant 26 membres parmi ses habitants (contre 38 précédemment), c'est la somme de CHF 876.40 qui a été versée en 2011, à l'instar de 2010, contre CHF 1'069.40 en 2009 et 2008.

Le 13 décembre 2011, la Municipalité s'est vue accorder, par le Conseil communal, un crédit de CHF 330'000.00, nécessaire à sa participation aux travaux de restauration du Temple des Croisettes (le coût total du chantier étant réparti 50/50 entre les communes de Lausanne et d'Epalinges, selon convention). Le chantier, prévu courant 2012, devrait être terminé d'ici les festivités prévues pour marquer le 350^{ème} anniversaire de cet édifice (début novembre 2012).

Par son courrier du 7 mars 2011, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de la Ville de Lausanne, informait Epalinges du remplacement de la centrale de commande de la sonnerie automatique du Temple des Croisettes (en raison de la cessation du signal de Prangins, en fin d'année 2011). Les travaux, confiés à une entreprise spécialisée, s'élèvent à un coût total de CHF 3'430.00 (participation d'Epalinges de 50%, selon convention).

Par son courrier du 22 mars 2011, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de la Ville de Lausanne, informait Epalinges de la nécessité de remplacer le transmetteur d'alarmes du Temple des Croisettes, pour une dépense totale de CHF 2'296.75 (participation d'Epalinges de 50%, selon convention).

POLICE

SERVICE DE POLICE

Au 31 décembre 2011, le Corps de police était composé de cinq agents en uniforme et d'un assistant de police. L'un des agents a quitté ses fonctions au 31 juillet 2011, désirant prendre une année sabbatique aux USA. Un autre a présenté sa démission au 31 octobre 2011, pour intégrer la Police communale de St-Prex.

Dès le mois d'avril 2011, dans l'incertitude de leur avenir, le personnel de la police d'Epalinges faisait état aux Autorités, alors en place, de son inquiétude face au problème de la mise en œuvre de la Réforme policière vaudoise, via un courrier adressé à la Municipalité.

Le futur de la police d'Epalinges était incertain, car il dépendait de la mise en place de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), faisant suite à la votation sur la police coordonnée. Les pistes n'étaient pas nombreuses et un rapprochement des forces de l'ordre palinzardes avec la Police de Lausanne était envisagé.

Malheureusement, début décembre, le couperet tombait. Les espoirs de rapprochement avec le corps de police de la capitale étaient anéantis. Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud informait la nouvelle Municipalité d'Epalinges qu'elle n'accordait pas de dérogation à la Police de Lausanne, afin d'exercer la police judiciaire sur le territoire de notre commune.

Mardi 13 décembre 2011, une délégation, composée du Syndic, du Municipal de Police, du Secrétaire Municipal et du Chef du poste de police, rencontrait le Commandant de la Gendarmerie Vaudoise. Ce dernier informait que, dans le cadre de la réforme policière, il n'était plus possible qu'Epalinges garde sa Police communale. Il précisait qu'il pouvait prolonger l'accréditation de ladite police, sous la houlette de la Police cantonale, jusqu'au samedi 30 juin 2012, au plus tard.

Une autre séance en compagnie d'une partie de l'Etat Major de la Gendarmerie vaudoise a permis de clarifier qu'aucun changement notable ne serait appliqué au travail de la Police communale, jusqu'au 30 juin 2012. En résumé, celle-ci continue d'œuvrer avec les effectifs, les tâches et les horaires qui sont les siens. Comme auparavant, la Gendarmerie vaudoise intervient lors de l'absence des agents de la police communale, pour tous les appels au 117.

En conséquence, dès le 1^{er} juillet 2012, la Police communale cessera son activité. Des conditions de départ facilitées seront accordées aux agents en uniforme qui désireront réorienter leur carrière vers un autre corps constitué. Les collaborateurs qui désireront rester au service de la commune, formeront alors une Police administrative, à créer. Ce service traitera les nombreuses tâches administratives actuellement diluées dans le travail journalier de la Police communale.

Les tâches confiées à la Police municipale sont mentionnées dans le rapport de gestion 2007; nous ne les rappellerons pas ici.

Une collaboration encore plus étroite avec la Gendarmerie vaudoise a donc débuté, que ce soit avec le Sergent du poste de Gendarmerie ou avec celui du Mont-sur-Lausanne, et son chef, auquel Epalinges est désormais rattaché.

Globalement, le nombre des interventions est en augmentation par rapport à 2010, mais assez irrégulièrement, par secteur. Un des principaux poste en augmentation est, une fois de plus, le poste des dénonciations, que ce soit en Commission de Police ou à la LCR (Loi sur la circulation routière).

On note une diminution des plaintes enregistrées au poste de police par rapport à 2010. Par contre, le nombre de plaintes enregistrée pour des vols de cycles, chez des particuliers ou sur la voie publique a augmenté, passant à 25 cas en 2011 (10 en 2010).

En chiffres, les tâches administratives de la police se traduisent comme suit : 112 plaintes (130 en 2010), de 30 rapports de constats (30), 322 procès-verbaux de contravention (259), 686 amendes d'ordre (1128), 800 transmissions de commandements de payer (782), 45 rapports de naturalisation (37), 40 enquêtes spéciales (27), 18 rapports pour personnes en situation irrégulière (28).

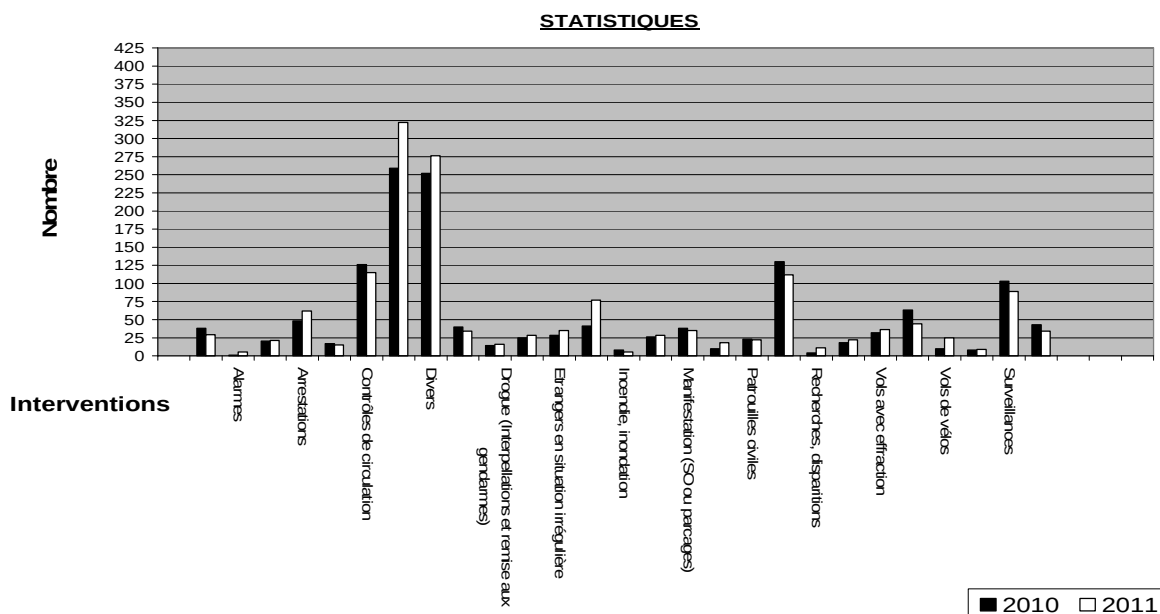
En 2011, la police municipale a posé 686 amendes d'ordre pour un montant total de CHF 38'110.00. Au niveau du contrôle du stationnement, l'infraction majeure est toujours le défaut du disque de stationnement derrière le pare-brise. Quand bien même, à Epalinges, toutes les zones de stationnement sont gratuites. Il suffit pour cela d'apposer son disque et de respecter le temps de parcage dévolu à la zone où l'on stationne. Au niveau des infractions dénoncées en 2011 par le corps de police, 19 personnes ont été interpellées pour conduite sans permis ou sous une mesure de retrait du permis de conduire (18 en 2010).

Signalons encore que la Police municipale a recensé 550 chiens, qu'elle est intervenue à 8 reprises pour faire enlever des voitures hors d'usage (10), qu'elle a enregistré 101 objets trouvés (95).

Au niveau de la formation continue, tous les agents ont suivi les cours de mises à niveau nécessaire afin de pouvoir exercer les nouvelles prérogatives qui leur sont attribuées dès le 1^{er} janvier 2012, suite à l'introduction de la nouvelle loi sur la police.

SERVICES D'ORDRE

Une année très calme au niveau des interventions pour des manifestations sur le Commune. Aucun incident n'est à relever pour 2011.



NOMBRE D'INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LA POLICE MUNICIPALE

	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Accidents (1ère intervention ou arrangement à l'amiable)	38	29
Alarmes	1	5
Appels au secours	20	21
Arrestations	48	62
Bruit	17	15
Contrôles de circulation	126	115
Dénonciations	259	322
Divers	252	276
Dommmages à la propriété	40	34
Drogue (Interpellations et remise aux gendarmes)	14	16
Etablissements public (contrôles)	25	28
Etrangers en situation irrégulière	28	35
Examens de situation	41	77
Incendies, inondations	8	5
Mandat d'amener, conduite personne signalée	26	28
Manifestation (SO ou parcs)	38	35
Ouverture de véhicule	10	18
Patrouilles civiles	23	22
Plaintes	130	112
Recherches, disparitions	4	11
Service de circulation	18	22
Vols avec effraction	32	36
Vols simple	63	44
Vols de vélos	10	25
Vols de véhicules	8	9
Surveillances	103	89
Services funèbres	43	34
TOTAL	1425	1525

INHUMATIONS

Les convois funèbres sont confiés aux Pompes funèbres Cassar S.A. (concessionnaire officiel). Les familles sont cependant libres de passer par une autre entreprise.

L'administration communale (Police) a enregistré 80 décès (97 en 2010). Sur ce nombre, 34 corps ou urnes ont été inhumés dans les cimetières d'Epalinges (43) dont 6 venant d'autres communes (8). En outre, les cendres de 9 personnes ont été versées dans la "Tombe du souvenir" (6).

27 personnes décédées à Epalinges (la plupart à Sylvana) ont été inhumées dans une autre commune (35).

L'ancien cimetière est réservé aux concessions funéraires. Une désaffectation partielle ayant eu lieu en 2010, quelques nouvelles concessions ont déjà été attribuées dans ce secteur. Un nouveau plan de répartition des concessions funéraires devrait voir le jour en 2012.

CIRCULATION, SIGNALISATION ROUTIERE

Le personnel de la Police a assisté à de nombreux rendez-vous de chantier sur le réseau routier palinard.

Les travaux de rénovation en profondeur effectués au chemin du Vaugueny ont été terminés en 2011.

Le chemin du Petit-Vennes a subi de grandes transformations. Un trottoir a été créé sur le côté gauche, en descendant. Pour cette période de transformation, le transit a été interdit dans les deux sens, permettant à l'entreprise de travailler dans de meilleures conditions qu'avec une route ouverte au trafic. Seuls les riverains pouvaient accéder à leur domicile.

La Gendarmerie vaudoise a procédé à 12 reprises à des contrôles de vitesse sur la commune. La proportion des dénonciations (par rapport aux véhicules contrôlés) varie entre 4 et 13 %.

La Police a installé une cinquantaine de signaux routiers. Suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme en matière de signalisation routière, en 2012, le remplacement d'une partie des panneaux usagés s'est poursuivi pour être en conformité avec cette norme.

D'autre part, une partie de la signalisation horizontale (marquage) a été refaite ou complétée sur le territoire communal.

L'attribution des numéros d'immeuble s'est poursuivie partout où cela s'est avéré nécessaire, notamment aux endroits où de nouvelles constructions ont vu le jour.

PREVENTION DES ACCIDENTS SUR LES CHANTIERS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL

Deux représentant de la Commune d'Epalinges, soit MM. Bernard Gleyre et le chef de la police le Lt Yves Glayre, s'occupent de contrôler les divers chantiers à Epalinges. En 2011, ils ont assistés à deux cours au sein du Groupement Romand de Prévention des Accidents (GRPA), au printemps et en automne. La collaboration avec le représentant régional de la SUVA nous permet d'augmenter nos connaissances dans ce secteur si pointu et riche en réglementations. Plusieurs inspections de chantier se sont d'ailleurs déroulées en parfaite coordination avec lui. A quelques détails près, la sécurité sur les chantiers était satisfaisante en 2011.

Notons tout de même qu'un seul chantier a mobilisé, à lui seul, bien des efforts, que ce soit par rapport à la sécurité au travail, réduite à son minimum ou face à la problématique du travail au noir. Nous avons dû faire interrompre les travaux à deux reprises, suite à des manquements importants dans les prescriptions en vigueur, faisant courir des risques importants aux travailleurs. De plus, la police municipale a dû intervenir à cinq reprises, afin d'appuyer les inspecteurs de surveillance du travail dans les chantiers et la construction. Au total, sur ce seul chantier, ce sont plus de 20 personnes en situation irrégulière et travaillant au noir, qui ont été entendues et dénoncées auprès de l'Autorité.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS

L'association intercommunale pour la réglementation du service des taxis regroupe les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Epalinges, Lausanne, Paudex, Pully, Le Mont, Prilly et Renens. Ses statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 13 août 2003.

Le but de l'association est de mettre sur pied une réglementation du service des taxis sur le territoire des communes associées, d'appliquer cette réglementation et d'en contrôler le respect. Epalinges est représentée au conseil intercommunal (un délégué issu du conseil communal et le municipal en charge de la police). Le Commissaire Yves Glayre est également membre de la commission administrative.

C'est Taxi Services Sàrl qui exploite le central unique des exploitants A, qui couvre le périmètre du service intercommunal.

Dès le 1^{er} janvier 2009, chaque exploitant de taxi au bénéfice d'une autorisation de type A (permettant l'usage accru du domaine public en stationnant sur les places officielles), a dû s'affilier chez Taxi Service Sàrl. Le service public des taxis est ainsi amélioré, du fait que les clients ne s'adressent désormais plus qu'à un central pour la commande d'un véhicule.

Une poignée d'irréductibles indépendants, en guerre contre l'Autorité depuis plusieurs années, a cependant refusé de se soumettre aux nouvelles dispositions du Règlement sur le central d'appel, engendrant l'ouverture d'une procédure devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

C'est à mi-décembre 2010 que la CDAP a rendu son verdict, en déboutant les opposants, rendant exécutoire le retrait de leur autorisation A.

Cependant, ces derniers ont fait appel de la décision de la CDAP auprès du Tribunal Fédéral. La décision définitive de la Haute Cour est intervenue à fin 2011.

Le TF a confirmé une partie des considérations de la CDAP, mais tout de même invalidé une partie de ses conclusions, particulièrement au sujet du revenu moyen qu'un exploitant A est capable de réaliser en travaillant normalement. Le TF a donc renvoyé une partie de la cause auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). Résultat, les procédures continuent. Rendez-vous est pris en 2012 pour la suite de cette histoire sans fin !

CONTROLE DES HABITANTS

Durant l'année 2011, le bureau de contrôle des habitants était composé de deux personnes à temps plein et d'une collaboratrice à temps partiel (40 %); il s'occupe également de la Police des étrangers. L'effectif de ce bureau a été renforcé dès le début de l'année 2012.

Le CH a enregistré 2'021 mutations (1'079 arrivées, 942 départs) contre 1'693 en 2010. Il s'est occupé en outre de 2'900 dossiers d'étrangers (2'158).

Les autres événements (mariages, divorces, naissances, décès, changements d'adresses, etc.) ne sont pas comptabilisés mais ils conduisent, chaque fois, à la mise à jour du fichier.

Au 31 décembre 2011, Epalinges comptait 8'634 habitants contre 8'512 une année auparavant, selon la répartition suivante : 3'690 femmes (3'635 en 2010), 3'371 hommes (3'328), 764 filles (745), 809 garçons (804). La population suisse était au nombre de 6'357 (6'353) ou 73.6 % (74.64 %).

En ce qui concerne les religions, la situation était la suivante : 2'885 personnes de confession protestante (2'965) ou 33.41 % de la population totale, 3'314 personnes de religion catholique (3'270) ou 38.38 %, 2'435 autres croyances ou sans confession (2'277) ou 28.21 %.

FEU

Le corps des sapeurs-pompiers était composé de 61 membres dont 8 de l'état-major et de 3 recrues.

Les membres de l'état-major et du groupe "permanence" (9 hommes au total) peuvent être alarmés 24 heures sur 24. Le groupe "diurne" (8 personnes) est à disposition du lundi au vendredi de 6 h. à 18 h. Les groupes "nocturnes" (16 personnes au total) sont de permanence la semaine ainsi que le week-end. Les sapeurs-pompiers de la compagnie (détachement d'appui) sont appelés par téléphone en cas de gros sinistre.

L'instruction pour les groupes d'intervention a porté sur les thèmes hydraulique, tonne pompe et motopompe et déploiement sans ordre. Pour le Détachement de premier secours, l'instruction a porté sur le tonne pompe et travail du machiniste, le déploiement sans ordre, l'engagement et la connaissance des lieux.

Les recrues ont l'obligation d'effectuer le cours FB01 de deux jours donné par l'ECA. Selon le tournus, Epalinges a organisé, en 2011, l'ensemble de la formation des recrues. 3 exercices de formation de base ont été donné aux recrues, en collaboration avec les communes de Savigny, du Mont, de Romanel et de Cheseaux. 18 personnes ont effectué, courant 2011, des cours ECA.

La nouvelle convention de collaboration liant les communes d'Epalinges, de Savigny et de Lausanne pour la zone foraine des Râpes est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Chaque sapeur-pompier reste incorporé dans son SDIS, ceux de la section foraine de Vers-chez-les-Blanc ont une double incorporation au sein du SPSL et du SDIS d'Epalinges ou de Savigny, selon les besoins. La zone foraine des Râpes, soit le territoire lausannois situé au nord de l'autoroute A9 jusqu'à la limite existante avec la zone d'intervention du Haut-Talent au nord-ouest, est attribuée au SDIS d'Epalinges pour les premiers-secours. Sur certains objectifs particuliers (Serolab SA, Ecole hôtelière, Le Boscal et Nestec) le SPSL-DSI se rendra sur toutes les interventions.

En chiffres, l'activité du service du feu a été la suivante : 75 interventions, dont 34 sur Epalinges, 26 à Vers-chez-les-Blanc et 15 à Savigny (18 feux, 13 inondations, 31 déclenchements d'alarme automatique, 7 DCH et 2 aides au portage, 4 sauvetages de personnes; 9 séances d'état-major; 7 séances d'état-major Epalinges/Savigny/Vers-chez-les-Blanc; 3 exercices pour officiers et sous-officiers; 3 exercices de compagnie; 12 exercices à l'intention des groupes d'intervention (Epalinges/Vers-chez-les-Blanc/Savigny; 13 séances d'entraînement pour les porteurs d'appareils respiratoires (avec Savigny et Vers-chez-les-Blanc); 4 exercices pour la formation des recrues intercommunales; 7 séances de préparation au Concours cantonal (FVSP) et 16 gardes à la salle des spectacles.

Lors de l'édition 2011 du Téléthon, les animations, buvettes et cantine, ainsi que la vente des peluches, organisées par le SDIS d'Epalinges a permis de faire un don de CHF 7'089.00 au Téléthon Suisse.

Le concept des week-ends de permanence, mis en place en 2008, donne entière satisfaction. Le SDIS d'Epalinges a effectué tous les week-ends, du vendredi à 18h00 au lundi à 06h00, une permanence avec quatre personnes soit plus de 200 personnes par année.

La gestion du SDIS s'effectue entièrement par informatique, Le programme ECANET permet d'incorporer les recrues et de gérer l'ensemble de l'instruction; il contient également le contenu des cours donnés par l'ECA, ce qui donne la possibilité de prendre les informations utiles à l'organisation des exercices du SDIS. Le logiciel ECADIS-Window est une base de données permettant la gestion de l'ensemble personnel/activités et messages via l'ECA. Cet outil permet également l'échange de données entre les SDIS et l'ECA.

Le parc de véhicules est actuellement composé de : 1 tonne pompe Iveco Magirus (propriété ECA), 1 Mercedes 416 CDI 4x4 (propriété communale), 1 Mitsubishi Canter Fuso & C 18 Inondation (a remplacé le Mowag B300, propriété communale), 1 Toyota 4x4 Hi-Ace transport de personnes (propriété communale), 1 remorque ARI (propriété ECA), 1 motopompe Type 2PC (propriété communale), 1 échelle remorquable (propriété communale) et 1 Land Rover (hors service). Un Renault Kangoo (d'occasion) a été acheté pour l'officier de service. Ce véhicule a été aménagé de plans ainsi que du matériel nécessaire pour la gestion administrative des interventions; il est conçu pour gérer l'ensemble du territoire conventionné.

Le Commandant Jean-Luc Favre a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2011. Son successeur, le Sgtn Yves Gorka a été officiellement désigné pour le remplacer au 1^{er} janvier 2012 et nommé au grade de capitaine. Cette période de transition a permis de mettre en place le nouvel état major, de finaliser le secteur de l'instruction. La passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Commandant du feu s'est déroulée le samedi 5 novembre 2011, date du dernier exercice annuel de la compagnie. A cette occasion, la Municipalité a pris officiellement congé du Cdt J.-L. Favre en le remerciant pour l'important travail effectué tout au long de sa carrière au sein du service du feu d'Epalinges.

Au 1^{er} janvier 2012, le Commandant Yves Gorka reprendra le commandement. Sa mission sera de mener à bien l'application de la nouvelle loi, l'élaboration du nouveau règlement ainsi que de ses annexes, qui permettra de renforcer la structure déjà solide de notre SDIS. Il conviendra également de porter une réflexion sur un nouveau local et de prévoir un recrutement plus percutant.

PROTECTION CIVILE

Le comité Directeur de la Protection civile de la région Lausanne-Nord s'est réuni le jeudi 7 avril, à Romanel-sur-Lausanne, pour examiner et adopter les comptes 2010. Etant donné la cessation d'activités de la PCi Lausanne-Nord au 31 décembre 2011, aucun budget n'a été prévu pour 2012.

Instruction :

L'année 2011 ayant été une étape de transition entre les régions de Lausanne-Ville, Ouest-Lausanne et le Gros-de-Vaud, aucune instruction n'a été donnée.

Essais d'alarme :

Les essais d'alarmes n'ont pas démontré de problèmes particuliers.

Canicule :

Le plan canicule n'a pas été activé en 2011, malgré des températures limites. Ce concept, sous la direction du Préfet de l'Ouest lausannois, a été maintenu par le groupe technique, dont Lausanne-Nord fait partie.

Engagements :

Quelques astreints volontaires ont été mis à disposition des organisateurs de la Fête de la musique, à Prilly. Aucuns problèmes particuliers.

Les mêmes volontaires ont travaillé à la plus grande manifestation gymnique au monde : World Gymnaestrada (plus de 20'000 participants du monde entier) s'étant déroulée du 10 au 16 juillet.

Départ :

Le Commandant, M. Francis Desarzens, a fait valoir son droit à la retraite après avoir œuvré durant 15 ans à la tête de la région Lausanne-Nord.

Constitution de la région de protection civile du district de Lausanne :

Jusqu'au 31 décembre 2011, la commune d'Epalinges était rattachée à la Protection civile de la région Lausanne-Nord, avec comme commune centre Prilly. Conformément au préavis municipal n° 19/2011, approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 27 septembre, une nouvelle régionalisation de la protection civile est en voie de formation.

L'application de la loi sur le découpage territorial du 30 mai 2006 (LDecTer) impose un nouveau regroupement des communes basé sur les districts. L'ORPC Lausanne-Nord va ainsi se séparer de 3 communes et collaborer avec Lausanne.

L'ORPC de Lausanne sera composée des communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxten-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne, soit 6 communes totalisant plus de 155'000 habitants.

SECURITE SOCIALE

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES

Les frais de fonctionnement relatifs aux agences d'assurances sociales de l'association RAS comprennent les salaires du personnel, les frais de mobilier et de matériel informatique, de même que tous les frais de bureau habituels. Ils tiennent compte aussi de la location des locaux nécessaires. La dépense totale est répartie entre les communes signataires sur la base du nombre d'habitants.

Dans le cadre des travaux de transformation de la Maison palinzarde et de la Maison de commune qui ont été effectués dans le courant de l'été 2008, la modification de la répartition des volumes intérieurs, a nécessité le déménagement du bureau de l'antenne sociale d'Epalinges du 2^{ème} étage de la Maison palinzarde, au rez-de chaussée du même bâtiment. Les locaux actuels seront occupés par le service de la Bourse communale.

Dès lors, une nouvelle convention a été passée avec la RAS, fixant à CHF 8'775.- le loyer annuel, charges incluses. Il est également perçu : un montant forfaitaire annuel de CHF 400.- pour l'utilisation du réseau informatique interne communal; un forfait de CHF 600.- pour la consommation électrique; frais de conciergerie CHF 1'100.- (inclus produits de nettoyage) et CHF 300.- pour les frais de téléphone.

REGIMES SOCIAUX

Le système mis en place concernant la péréquation intercommunale ne permet pas aux communes de connaître le montant définitif leur incombant pour l'année précédente, avant l'été de l'année suivante.

Pour 2011, la participation provisoire payée par Epalinges, au moment de la présente rédaction, se monte à CHF 5'443'485.- (CHF 9'271'479.- en 2010), montant auquel il faut ajouter CHF 624'935.85, correspondant à la part devant être rétrocédée dans le « pot commun » des recettes conjoncturelles (50% de l'impôt sur les successions et donations, de la part à l'impôt sur les gains immobiliers et des droits de mutation, ainsi que le 30% de l'impôt sur les frontaliers) et déduire CHF 390'267.- (CHF 832'958.- en 2010), représentant le solde en faveur de la commune d'Epalinges sur les comptes 2010. Le décompte final est attendu pour le mois de juillet 2012.

ASSOCIATION RAS EST LAUSANNOIS ORON-LAVAUX

L'association régionale pour l'action sociale (RAS) Est lausannois-Oron-Lavaux a été constituée le 28 septembre 1998; son siège est à Pully, à l'avenue de Villardin.

Les dépenses de fonctionnement du Centre social régional (CSR) ont été intégralement couvertes par l'enveloppe cantonale accordée par la LOF (Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale).

La participation communale à la régionalisation des agences communales d'assurances sociales se monte à CHF 128'110.- (CHF 125'470.- en 2010), soit CHF 15.35 par habitant (CHF 15.37 en 2010), ce qui représente une baisse de 0.13 % par rapport à 2010.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL / OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT

Le suivi des personnes à la recherche d'un emploi est assuré par l'ORP (office régional de placement). Cet office organise des entretiens périodiques et s'occupe aussi de la mise sur pied des programmes d'emplois temporaires subventionnés.

La nouvelle Loi sur l'emploi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Les missions des communes ont été supprimées pour les questions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi. Les personnes sans emploi doivent désormais s'adresser directement à l'ORP. En matière de protection des travailleurs, la tâche est confiée à l'Inspection cantonale du travail. En matière de main-d'œuvre étrangère, la priorité du travailleur indigène n'est pas examinée pour les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE; le préavis communal est devenu sans objet.

Le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 5.3 % en novembre 2010 à 5,7 % en janvier 2011, pour redescendre à 5.3 % à fin décembre. Ce chiffre devrait se stabiliser, voire légèrement augmenter en 2012, la reprise économique n'ayant eut lieu comme prévu. A fin 2011, Epalinges comptait 193 demandeurs d'emploi, dont 140 chômeurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la participation financière des communes aux mesures actives de réinsertion professionnelle à l'intention des chômeurs est incluse dans la facture sociale.

ACCUEIL DE L'ENFANCE

Dans le cadre de la charte signée par les parties en 2009, la municipalité a confié la gestion du RESEAU d'accueil de l'enfance à l'Association des l'Accueil de l'Enfance à Epalinges (AAEE). Les autorités communales sont représentées au comité de l'AAEE par un membre de la Municipalité et par une représentante du Conseil Communal.

L'année 2011 a été plus particulièrement marquée par la coordination de l'avancement de la construction du Centre de vie Infantile de la Croix-Blanche. Dans ce cadre, la direction de l'AAEE a jeté les fondements d'une adaptation de son organisation structurelle afin d'être en mesure d'assumer la gestion du nouveau Centre de vie infantile qui ouvrira ses portes en août 2011 et a participé activement aux séances de commission de construction.

En 2009, dans le préavis relatif au crédit d'étude pour la construction d'un Centre de vie infantile, la Municipalité avait annoncé son souhait de mettre à disposition de l'AAEE, dès que possible, l'appartement du locataire à Bois-Murat, ainsi que le studio situé dans le bâtiment de la piscine. Les deux locataires ayant trouvé des solutions, la Municipalité a pu mettre, dès la rentrée d'août 2011, l'appartement vacant à disposition de « la Trottinette ». Ce nouveau local a permis la régularisation, de 12 places provisoires et la création de 12 places supplémentaires portant ainsi à 60 le nombre de places d'accueil d'écoliers de cette structure. Par ailleurs, le studio a été mis à disposition de l'AAEE, dès le mois de novembre, pour y installer les bureaux de la direction. L'ensemble des travaux d'aménagement et de rafraîchissement de ces locaux a été effectué sous la responsabilité du service technique de la commune et entièrement financé par l'AAEE.

Etat des places d'accueil au 31 décembre 2011:

Nombre de places autorisées, selon autorisation d'exploitation du SPJ

Lieu d'accueil	0 à 18 ou 24 mois (nursery)	18 ou 24 mois à 30 ou 36 mois (trotteurs)	30 à 36 mois à âge d'entrée CIN ^[1] (moyens)	CIN/CYP ^[2] (écoliers)	Total
Pépinière	10	10	20		40
Ribambelle		8	12		20
Trottinette				60	60
Courte-Echelle				72	72
TOTAL	10	18	32	132	192

Taux d'occupation des différentes structures au 31 décembre 2011

Lieu d'accueil	Taux (en%)
Pépinière	97
Ribambelle	91
Trottinette	87
Courte-Echelle	90

Accueillantes en milieu familial

A la fin de l'année 2011, le RESEAU disposait également de 16 accueillants en milieu familial qui accueillaient 65 enfants au total, 35 enfants préscolaires et 30 enfants parascolaires.

ASSOCIATIONS

APROMAD

Epalinges est membre de l'APROMAD (Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile, Couronne lausannoise) qui est chapeautée par l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile). Cette association a pour but de prendre des mesures de type préventif, curatif, de réadaptation et d'aide à la famille en faveur de toute personne momentanément ou durablement dépendante. Elle contribue ainsi à permettre à ces personnes de poursuivre leur existence à domicile.

L'APROMAD, c'est donc l'association qui assure la gestion des soins à domicile de la Couronne lausannoise. Les organes de l'association sont :

- l'Assemblée générale, constituée par les représentants des 52 communes sises sur le territoire attribué
- le comité constitué par un représentant de chaque CMS, de la directrice de l'association et d'un médecin.

Huit CMS se répartissent le territoire desservi, soit : Echallens, Prilly-Sud, Prilly-Nord, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges, Oron, Pully, et Cully.

Le financement de l'ensemble est assuré par les communes, le canton, les caisses maladie et les clients. Pour mémoire, les prestations offertes par les soins à domicile peuvent être résumées comme suit : soins de base, soins infirmiers, aide au ménage et repas livrés. Pour l'APROMAD, c'est au total, près de 220'000 heures de prestations d'aide et de soins qui sont fournies par année auprès de 4'400 clients. Pour assumer l'ensemble de ces prestations l'association compte près de 600 collaborateurs(trices).

La contribution 2011 de la commune à l'AVASAD s'est élevée à CHF 812'065.80 contre CHF 736'302.60 en 2010. Elle tient compte de l'augmentation de la population moyenne vaudoise, de l'impact du vieillissement de la population, ainsi que des prestations demandées par les clients actuels. Par rapport à 2010, l'augmentation correspond à CHF 7.50 par habitant.

Pro Familia

La participation facultative habituellement versée par Epalinges à Pro Familia, fait désormais partie intégrante de la facture sociale.

Conclusions

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous concluons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2011 et en donne décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 avril 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler (LS)

Alexandre Good